



Sauvegarde 26
ENFANCE & ADOLESCENCE

RAPPORT annuel 2025

Assemblée générale du 11 juin 2026



PERMETTRE À CHACUNE
DE GRANDIR ET DEVENIR
UNE PERSONNE RESPECTUEUSE
D'ELLE-MÊME, DES AUTRES ET DE
L'ENVIRONNEMENT



Sommaire

RAPPORT MORAL	4
L'ASSOCIATION	6
Notre projet associatif	7
Organigramme	8
Schéma des pôles	9
Index des activités et services	9
Carte des activités en Drôme	10
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025	11
Bénéficiaires	12
Ressources humaines	12
Financements	13
Pôles et services	14
FOCUS 2025	37
REMERCIEMENTS	41
ANNUAIRE DES SERVICES	43

RAPPORT MORAL - interview croisée

JEAN-LUC GAUCHER
Le président



EMMANUELLE MORCEL-LECHES
La directrice générale

2025 en un mot ?

► **JLG** : Une année très **DENSE**.

L'année a été tellement intense qu'un mot ne suffit pas pour qualifier 2025 :

- 2025 c'est l'**adaptation** et l'**innovation** : tout au long de l'année, notamment dans les négociations avec nos partenaires institutionnels, il a fallu faire preuve d'adaptation et être toujours plus innovant. Quelques exemples : pour répondre à l'appel d'offres concernant le LRA*, pour répondre aux défis d'une nouvelle définition de l'AEMO*, mais aussi pour partir à la recherche de mécénat. Ce sont tous ceux qui participent à la vie de notre association qui ont apporté leur pierre à l'édifice : salariés, jeunes, et élus bénévoles.
- 2025 c'est aussi **la gestion** : il faut bien sûr continuer à gérer le quotidien, le binôme président-directrice ne peut l'oublier : les problèmes de recrutement, la pression de négociations toujours plus importantes et enfin, la volonté perpétuelle de soutenir le plus d'enfants et de jeunes dans leur recherche d'une spirale positive.
- Enfin, 2025, c'est **la pérennisation** : mais ce sera l'objet de la réponse à la prochaine interrogation.

► **EML** : **Engagement**

L'année 2025 aura été une année d'**engagement fort** pour la Sauvegarde 26 : engagement au service de la **qualité des accompagnements**, engagement des **professionnels**, engagement enfin de l'association pour rester au plus près des besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Cet engagement s'est traduit par une attention constante portée à l'amélioration des pratiques, à la consolidation des projets existants et à la mise en œuvre de réponses ajustées aux réalités de terrain. Il s'est incarné dans l'ouverture de nouveaux lieux, comme la Maison des Petits, dans l'adaptation de plusieurs dispositifs, et dans le maintien d'un haut niveau d'exigence, malgré un contexte marqué par des tensions organisationnelles et humaines.

En 2025, la Sauvegarde 26 n'a pas cherché à rompre ou à se réinventer, mais à **tenir le cap**, avec responsabilité et constance, en restant fidèle à ses valeurs fondatrices.

Cet engagement quotidien, discret mais déterminé, est le socle sur lequel l'association poursuit sa mission : protéger, accompagner et soutenir les parcours, dans l'intérêt des publics les plus vulnérables. Ce sont ces valeurs qu'elle a réaffirmées dans les échanges avec le Département lors des négociations du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Le nouveau CPOM* avec le Département de la Drôme : votre sentiment ?

► **JLG** : Mon mandat a commencé en septembre 2024, et dès lors, nous nous sommes immédiatement, avec Emmanuelle Morcel et son équipe de direction, mobilisés sur le bilan du CPOM précédent, et les axes de travail permettant une négociation gagnant-gagnant avec le Conseil départemental de la Drôme.

Je crois que l'ensemble de l'association, élus comme salariés, souhaitait que la discussion du CPOM renforce notre position de **partenaire**. Je souhaite sincèrement remercier les services et techniciens du Département, ceux de l'association, mais aussi particulièrement les deux présidents qui se sont succédés au Conseil départemental, Madame Marie-Pierre Mouton et Monsieur Franck Soullignac, qui ont fait, l'une comme l'autre, preuve de beaucoup de bienveillance, de lucidité, de franchise dans ces négociations.

Plus que jamais, le CPOM qui s'ouvre sur une période de cinq ans pérennise le travail de notre structure dans un contrat clair, honnête, qui ne met pas à mal « la qualité » du travail social, qui est l'ADN de la Sauvegarde 26, mais qui nous engage aussi à être exigeants avec nous-mêmes. Nous avons demandé, le Département a demandé, nous n'avons pas tout obtenu et le Conseil départemental non plus. En un mot, nous avons fait des pas les uns vers les autres, pour moi, là était l'enjeu.

► **EML** : Le CPOM 2026-2030 est à la fois une **reconnaissance** et une **responsabilité**.

Une reconnaissance, d'abord, du **travail accompli** par l'association, de la qualité des projets portés ces dernières années et de la confiance renouvelée du Conseil départemental de la Drôme.

Les engagements forts actés dans le CPOM – évolution de l'AEMO vers une mesure modulable et renforcée, adaptation du projet d'accueil de la Villa des adolescents, développement d'un atelier de mise en situation professionnelle pour Tremplin, développement des réponses intermédiaires et préventives – viennent consacrer notre vision de la mission : celle d'une **protection de l'enfance exigeante, ajustée aux besoins réels des enfants et des familles, défendant l'indispensable qualité des accompagnements**.

C'est aussi une responsabilité importante.

Le CPOM nous engage dans un contexte contraint : raréfaction des ressources humaines, complexification des situations, exigences accrues en matière de qualité, de traçabilité et de gestion des risques. Il nous oblige collectivement à **tenir l'équilibre** entre innovation, rigueur institutionnelle et soutenabilité des organisations.

Le sentiment dominant est donc celui d'un **cap clair**, exigeant mais porteur de sens, qui nous invite à consolider nos fondamentaux tout en poursuivant l'évolution de nos réponses.

*LRA : lieu de répit et d'apaisement

*AEMO : action éducative en milieu ouvert

*CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Comment s'inscrit la Sauvegarde 26 dans les évolutions actuelles des secteurs de la protection de l'enfance et de la justice pénale des mineurs ?

► **JLG** : Pour ce qui est de la justice pénale des mineurs, un cadre législatif existe, il est certainement perfectible, mais ne doit pas disparaître pour des logiques comptables. Nous allons ci-après discuter de choix, et justement il permet aux juges d'avoir le choix.

Pour ce qui est de la protection de l'Enfance, cette question fait appel à la fois à une dimension personnelle et à une dimension collective.

Dans mon « parcours » d'administrateur bénévole au CA de la Sauvegarde 26, mais aussi d'autres associations, j'ai essayé de saisir les besoins des partenaires institutionnels mais aussi des jeunes, des familles, de nos salariés, des juges, ainsi que les aspirations sociétales. Mon regard sur le parcours que l'on doit proposer aux jeunes a évolué.

L'Association doit pour sa part évoluer, s'adapter, innover. Nous l'avons vu par ailleurs. Des acteurs comme les professionnels du social mais aussi de la santé, de l'Education nationale, des collectivités territoriales, de la recherche comme ceux de l'Espace de Recherches et de Prospective (ERP), nos politiques, doivent coconstruire.

Le constat commun sur lequel nous pouvons tomber d'accord c'est comprendre que le **parcours** qui aidera un enfant ou un adolescent à sortir de l'histoire de vie qui a été écrite pour lui, qui lui permettra de s'emparer de ses choix et de se reconstruire, ne doit plus être le même que celui que nous proposons il y a 20 ans. Ce constat est multifactoriel et là encore, il nous oblige. Cette évidence doit, rapidement et inévitablement, s'imposer à tous les acteurs du social et devenir une évidence pour tous.

C'est André Gide qui affirmait « choisir c'est renoncer » mais c'est, à coup sûr, **avancer** !

► **EML** : Innover, s'adapter, proposer

La Sauvegarde 26 s'inscrit pleinement dans les évolutions contemporaines des politiques publiques, en faisant le choix d'**innover de manière pragmatique**, à partir des besoins observés.

L'année 2025 illustre cette dynamique :

- Rénovation et montée en charge de la **Maison des Petits**, avec une attention forte portée à la santé et au soutien à la parentalité,
- Passage pour le **Lieu de Répit et d'Apaisement** du statut expérimental à une autorisation de 15 ans, avec un recentrage sur uniquement les mineurs drômois,
- Evolution des dispositifs de **milieu ouvert** (AEMO renforcée, AEMO avec hébergement exceptionnel ou périodique),
- Adaptation affirmée de la **Villa des adolescents** vers l'accueil de jeunes victimes d'inceste et de violences sexuelles à compter de 2027,
- Construction d'ateliers de mise en situation professionnelle pour le service d'accueil de jour **Tremplin**,
- Développement de dispositifs innovants pour la santé mentale des jeunes, comme les **psys de rue** dans les équipes de prévention spécialisée, évalués positivement par l'Observatoire Régional de Santé,
- Ouverture d'un espace-rencontre pour les 0-3 ans et déploiement d'une activité de médiation parent-ado à partir de la **Maison des Parentalités et des Médiations**,
- Projets à dimension citoyenne et éducative forte dans le champ pénal (Parcours du Goût, réveillon solidaire, projets techniques et collectifs...),
- Remise en question des pratiques et rénovation des projets pédagogiques dans tous les services.

Innover, pour la Sauvegarde 26, ne signifie pas multiplier les dispositifs, mais **construire des réponses ajustées, évaluées, transférables**, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Rester en prise avec les besoins du terrain et les compétences professionnelles

Face à une réalité marquée par :

- la **précocité des traumatismes**,
 - la montée des **troubles psychiques et du mal être**,
 - l'intensification des violences intrafamiliales et sexuelles,
 - la complexité des parcours judiciaires et éducatifs,
- la Sauvegarde 26 fait le choix de rester **au plus près du terrain**, en s'appuyant sur l'expertise de ses professionnels.

Cela se traduit par :

- un investissement constant dans la **pluridisciplinarité** (travailleurs sociaux, psychologues, infirmiers, éducateurs spécialisés),
- un effort soutenu de **formation et de professionnalisation**,
- le déploiement d'une **démarche qualité structurée**, centrée sur la gestion des risques et l'amélioration continue,
- la **modernisation des outils de travail** pour sécuriser et fluidifier les pratiques.

Dans un contexte de difficultés de recrutement et de fidélisation, l'enjeu est clair : **préserver le sens, soutenir les équipes et maintenir un haut niveau d'exigence éthique et technique**, conditions indispensables pour continuer à protéger et accompagner les publics les plus fragiles.

En 2025, la Sauvegarde 26 n'a pas seulement traversé une année dense et exigeante ; elle a affirmé son identité : **une association capable de se transformer sans renoncer à ses valeurs**, de proposer sans se déconnecter du réel, et d'innover sans perdre de vue l'essentiel — l'enfant, le jeune, la famille, au cœur de chaque engagement.

Nous adressons nos plus vifs et sincères remerciements au Conseil départemental de la Drôme, aux services de la PJJ, aux services de l'État, au SPIP, à la CAF, à l'ARS, aux généreux donateurs, mécènes et partenaires privés ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles, salariés, administrateurs, familles et jeunes qui participent quotidiennement à la vitalité de notre association.

Nous remercions par ailleurs les communes du Crestois (Crest, Saillans, Piégros-La-Clastre, Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons) et la commune de Montélimar pour leur soutien renouvelé à la prévention spécialisée.

notre conseil d'administration

Jean-Luc GAUCHER : président	Jean-Christophe BAUDOUIN
Alain GENTHON : vice-président	Patrick CARRÉ
Jean PHILIPPE : vice-président	Florent CHABOUD
Alain SILVE : trésorier	Christian FAISON
	Brigitte ISSELE
	Séverine LAMBERTON
	Régis PONSICH
	Jean-Yves RIGARD-CERISON

The background is a solid yellow color with a repeating pattern of stylized, outlined hands shaking. The hands are depicted in a simple, graphic style with thick outlines. The text "L'association" is centered in the middle of the image in a white, rounded, sans-serif font.

L'association



PROJET associatif 2022-2027

Notre identité

Créée en 1948, dans un contexte d'après-guerre, l'association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a eu pour vocation première de coordonner des initiatives privées relayant les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.

Pendant 75 ans, elle s'est développée en lien avec les besoins de la jeunesse et des familles, et les attendus posés par les pouvoirs publics, en regroupant autour d'une même mission bénévoles et professionnels.

Au fil des années, elle apprend, innove, développe des services et se structure. Elle adapte ses compétences et son organisation à un environnement changeant, de manière à rester toujours en adéquation avec les besoins sur le long terme. La Sauvegarde 26 se définit ainsi comme **une association résiliente**.

Notre mission

Accompagner des enfants, adolescents ou des adultes, en lien avec leurs familles, dans la construction d'un projet pour **grandir et devenir des personnes autonomes, respectueuses et responsables** vis-à-vis d'elles-mêmes, des autres et de l'Environnement.

S'ENGAGER, COLLECTIVEMENT ET INDIVIDUELLEMENT, en faveur d'une société humaniste, qui soit juste et solidaire, qui garantisse la primauté de la personne et la laïcité, qui favorise le lien social et la cohésion.

PROMOUVOIR, PORTER, DÉFENDRE les besoins fondamentaux et les droits de l'enfant et des générations futures.

AGIR ET CULTIVER LE « POUVOIR D'AGIR », individuel et collectif, des enfants, adolescents, adultes et familles accompagnés, dans le respect de soi, des autres et du cadre légal.

Expérimenter / Proposer / Témoigner

Nos principes d'action

Pour accomplir sa mission éducative, la Sauvegarde 26 met en place des dispositifs et services dans un continuum qui intègre **prévenance, prévention et protection**, avec la volonté d'agir toujours au plus tôt et dans une logique de **parcours**.

Nos choix, nos décisions, nos actions sont dictés par la volonté d'accomplir notre mission avec cohérence, dans une volonté d'ouverture et en préservant notre libre arbitre.

La Sauvegarde 26 s'inscrit dans une dynamique de **Responsabilité Sociétale**, parce qu'elle estime devoir s'engager envers les générations futures.

Nos 6 enjeux 2022-2027

enjeu n°1

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET ADAPTABLE POUR ÊTRE PRÉSENT AU BON MOMENT ET AU BON ENDROIT

Parce que les besoins évoluent, se complexifient, il est indispensable d'être agile

enjeu n°2

DÉVELOPPER LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE, POUR RAYONNER ET INFLUER

Parce que, pour se déployer, un projet doit être animé

enjeu n°3

SE POSITIONNER COMME UN EMPLOYEUR RESPONSABLE, POUR DÉVELOPPER LE « BIEN VIVRE AU TRAVAIL »

Parce que l'Humain est notre richesse

enjeu n°4

S'ANCER DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, POUR DÉPLOYER PLUS FACILEMENT NOTRE MISSION

Parce qu'on est plus fort à plusieurs

enjeu n°5

PILOTER LES MOYENS ET RESSOURCES DE L'ASSOCIATION, POUR ASSURER LA RÉALISATION DE NOTRE MISSION ET DE NOS PROJETS

Parce que se développer suppose une gestion efficiente

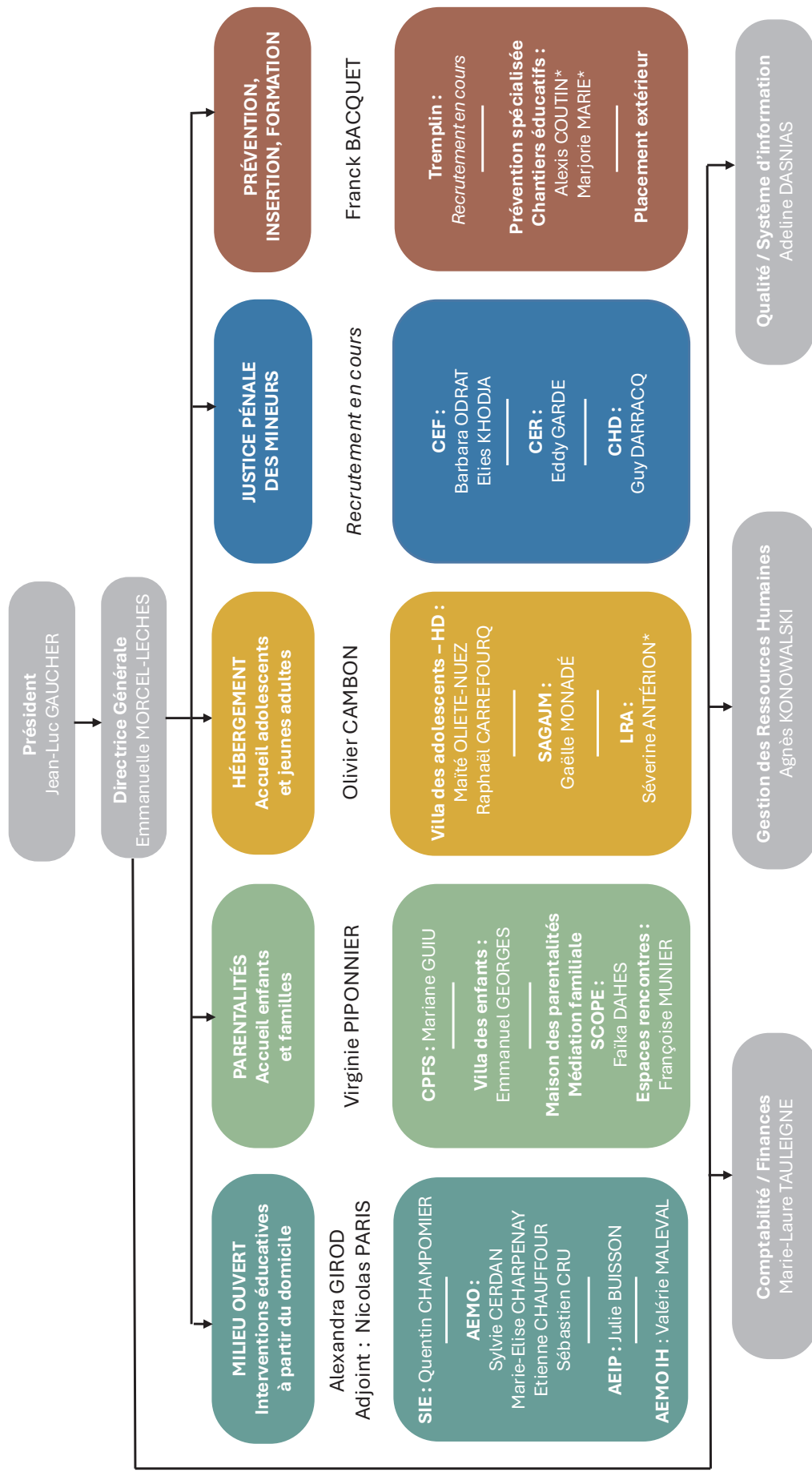
enjeu n°6

S'ENGAGER COMME ASSOCIATION SOCIÉTALEMENT RESPONSABLE

Parce que notre action concerne les générations futures

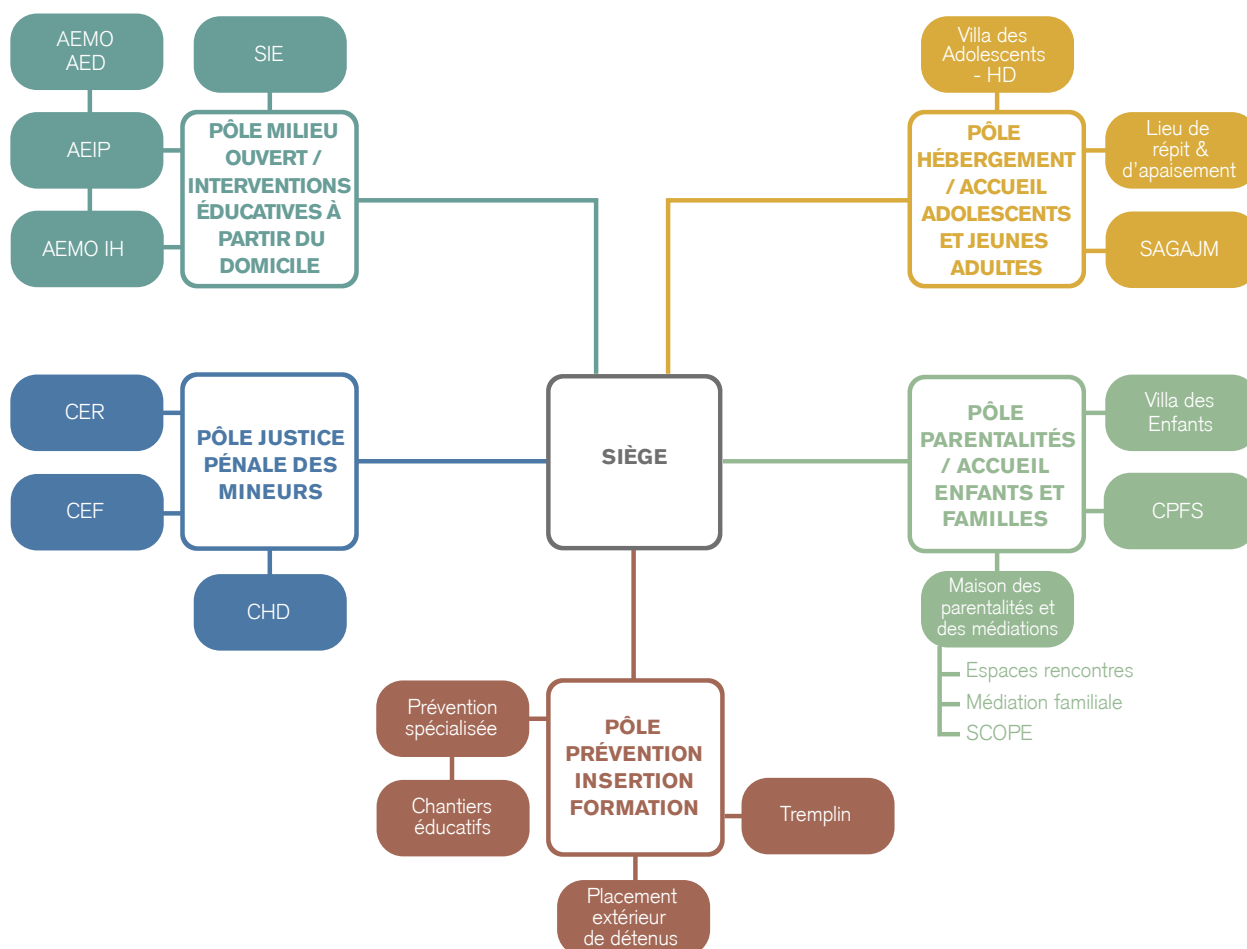
ORGANIGRAMME

JUIN 2026



*coordonnateurs

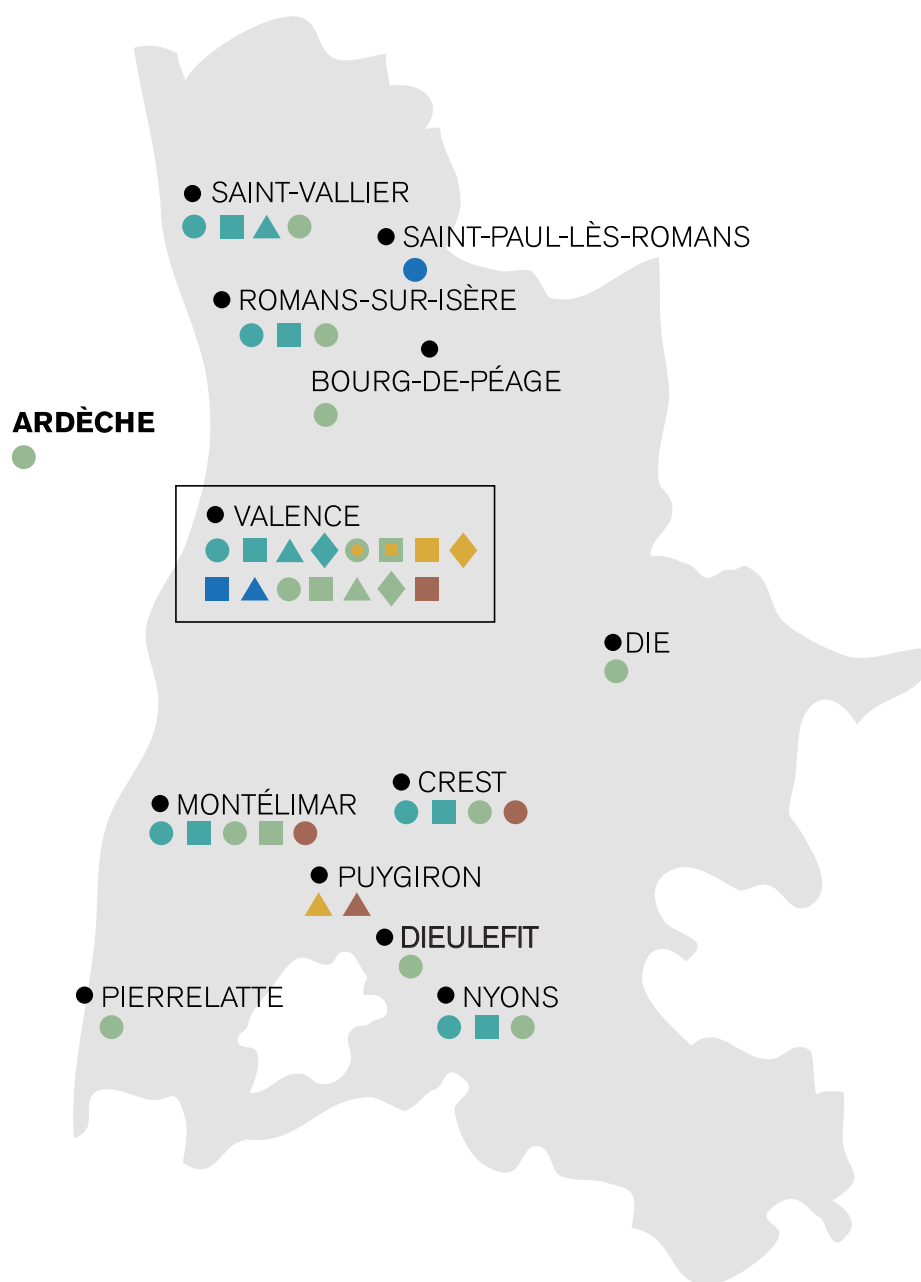
SCHÉMA DES PÔLES



INDEX DES ACTIVITÉS ET SERVICES

AED : aide éducative à domicile	17	Maison des parentalités et des médiations	25
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	18	Médiation familiale	23
AEMO : action éducative en milieu ouvert	17	PE : placement extérieur de personnes écrouées	36
AEMO IH : action éducative en milieu ouvert intensive avec possibilité d'hébergement	20	PS : prévention spécialisée	32
AEMO R : action éducative en milieu ouvert renforcée	17	SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs	28
CEF : centre éducatif fermé	30	SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	25
CER : centre éducatif renforcé	29	SIE : service d'investigation éducative	16
CHD : centre d'hébergement diversifié	31	Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	35
CPFS : centre de placement familial spécialisé	22	Villa des adolescents : accueil pour les 13-18 ans avec hébergement diversifié	26
Espaces rencontres	24	Villa des enfants : accueil pour les 6-12 ans	21
LRA : lieu de répit et d'apaisement	27		

CARTE DES ACTIVITÉS EN DRÔME



MILIEU OUVERT

Interventions à partir du domicile

- SIE
- AEMO/AED
- ▲ AEIP
- ◆ AEMOIH

PARENTALITÉS

Accueil enfants et familles

- CPFS
- Villa des enfants
- Médiation familiale
- Espaces rencontres
- ▲ SCOPE
- ◆ Maison des parentalités et des médiations

HÉBERGEMENT

Accueil adolescents et jeunes adultes

- Villa des adolescents et hébergement diversifié
- ▲ LRA
- ◆ SAGAJM

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

- CER
- CEF
- ▲ CHD

PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION

- Prévention spécialisée et chantiers éducatifs
- Tremplin
- ▲ Placement extérieur de personnes écrouées

The background is a solid light green color. It features several large, faint, dark green geometric shapes. These include circles and triangles, some of which are partially cut off by the edges of the frame. The shapes are arranged in a way that they overlap and create a sense of depth and movement.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MENÉES EN 2025

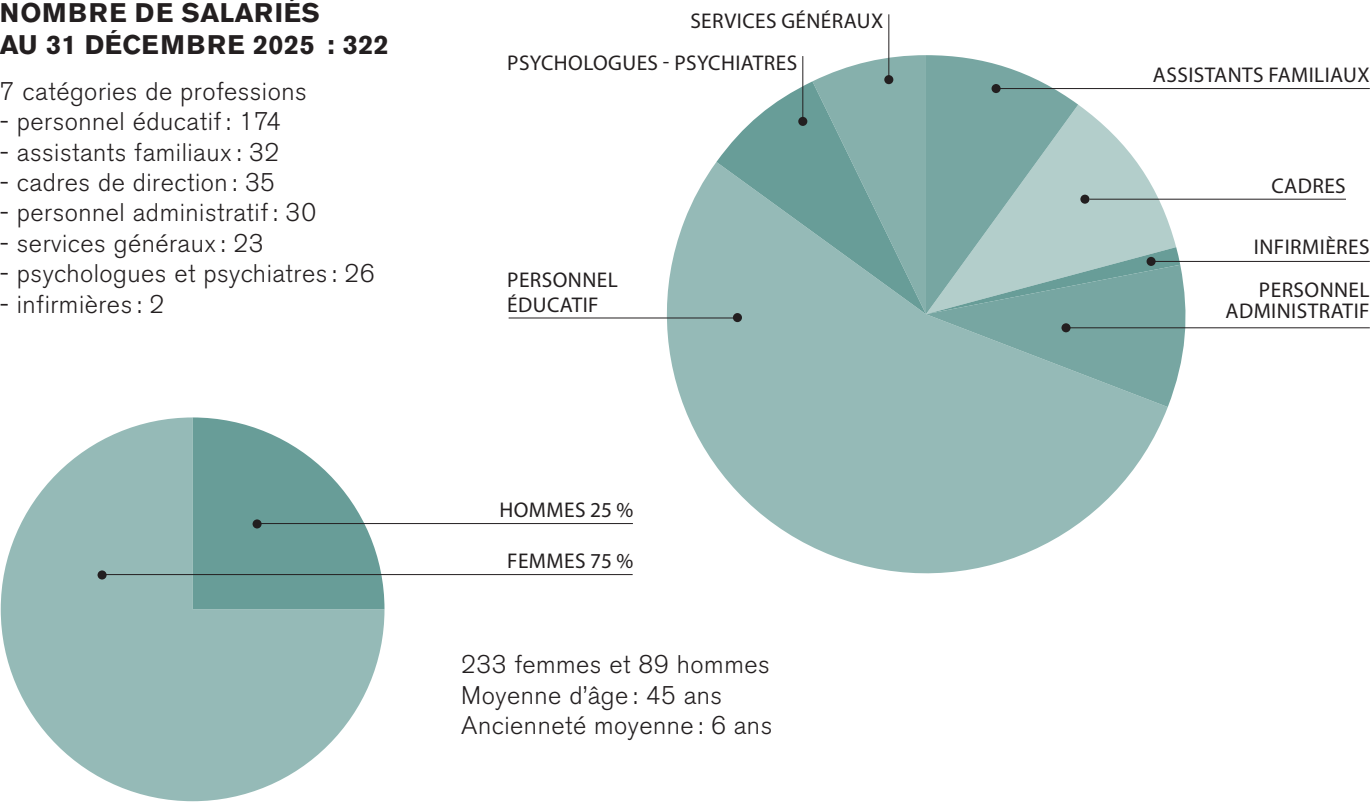
LA SAUVEGARDE26 EST INTERVENUE EN 2025 AUPRES DE **5 274** ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ET PARENTS.

MILIEU OUVERT – INTERVENTIONS ÉDUCATIVES À PARTIR DU DOMICILE	1 589	HÉBERGEMENT – ACCUEIL ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES	84
SIE : service d'investigation éducative	309	Villa Roberval : maison d'enfants pour les 13-18 ans	21
AEMO/AED : action éducative en milieu ouvert	1 143	LRA : lieu de répit et d'apaisement	16
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	76	SAGAJM : service d'accompagnement pour grands adolescents et jeunes majeurs	47
SAPMF : service d'accompagnement progressif en milieu familial	40		
AEMOH : action éducative en milieu ouvert avec hébergement	21	JUSTICE PÉNALE DES MINEURS	84
		CER : centre éducatif renforcé	21
PARENTALITÉS - ACCUEIL ENFANTS ET FAMILLES	1 340	CEF : centre éducatif fermé	50
CPFS : centre de placement familial spécialisé	56	CHD : centre d'hébergement diversifié	13
Villa Arc-en-ciel : maison d'enfants pour les 6-12 ans	14	PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION	2 177
Médiation familiale	1 074	PS : prévention spécialisée	2 100
Espaces rencontres	175	Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	29
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	21	Placement extérieur de personnes écrouées	48

RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025 : 322

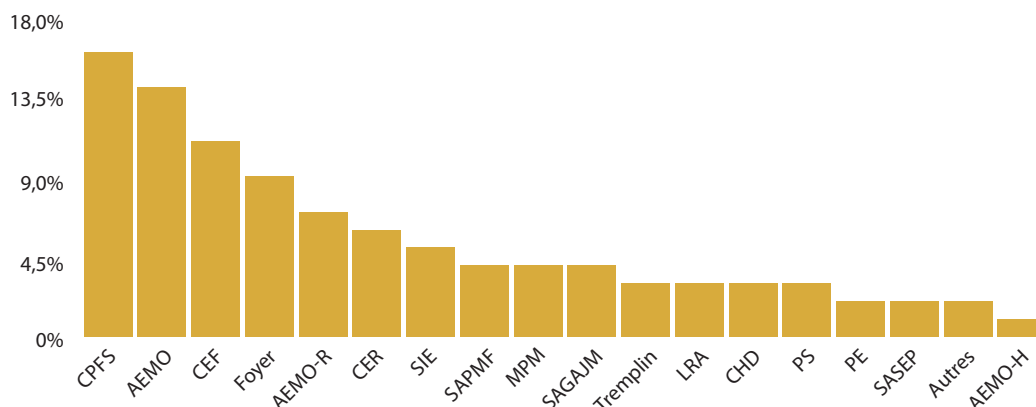
- 7 catégories de professions
- personnel éducatif : 174
 - assistants familiaux : 32
 - cadres de direction : 35
 - personnel administratif : 30
 - services généraux : 23
 - psychologues et psychiatres : 26
 - infirmières : 2



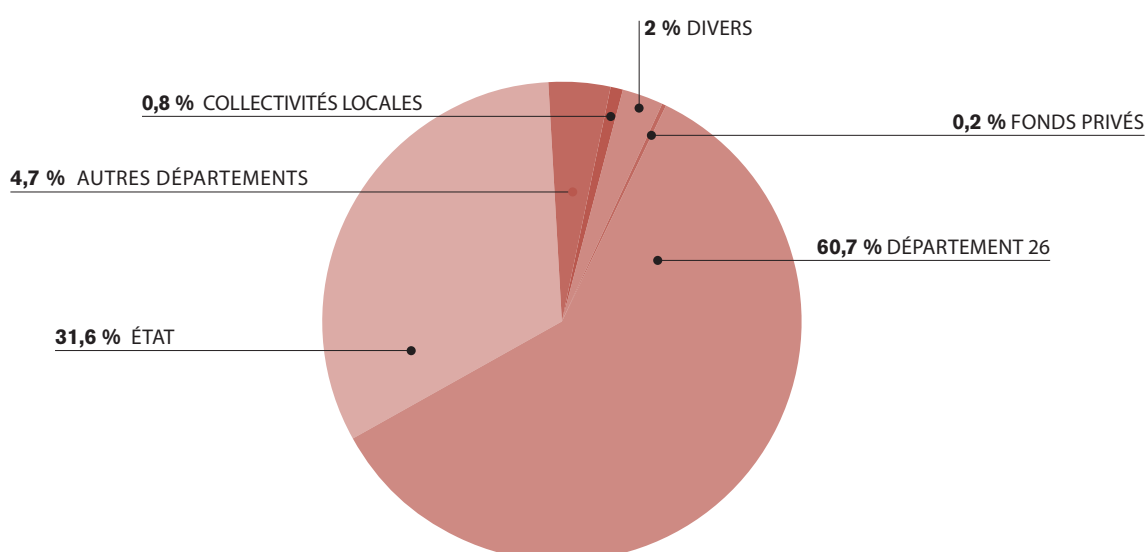
FINANCEMENTS

L'ASSOCIATION GÉNÈRE AU TRAVERS DE SES DIVERSES ACTIVITÉS UN BUDGET GLOBAL DE **19 593 K€**.

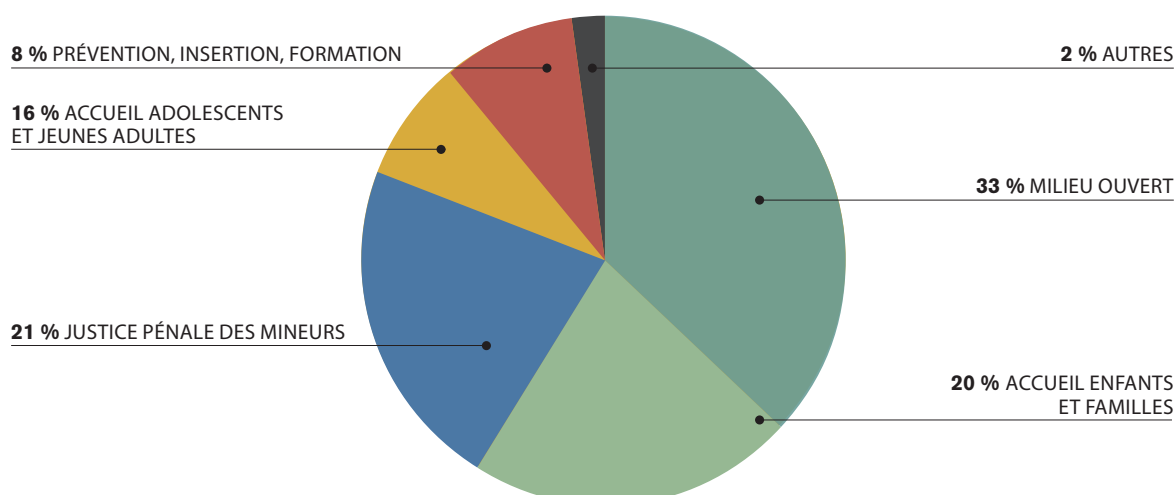
RÉPARTITION PAR SERVICE



RÉPARTITION PAR FINANCEUR



RÉPARTITION PAR PÔLE





PÔLES et SERVICES



POLES ET SERVICES

MILIEU OUVERT – INTERVENTIONS ÉDUCATIVES À PARTIR DU DOMICILE	16
SIE : service d'investigation éducative	16
AEMO/AED : action éducative en milieu ouvert	17
AEMOR : action éducative en milieu ouvert renforcé	
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	18
SAPMF : service d'accompagnement progressif en milieu familial	20
AEMOH : action éducative en milieu ouvert avec hébergement	
PARENTALITÉS – ACCUEIL ENFANTS ET FAMILLES	21
Villa des enfants : accueil pour les 6-12 ans	21
CPFS : centre de placement familial spécialisé	22
Médiation familiale	23
Espaces rencontres	24
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	25
HÉBERGEMENT – ACCUEIL ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES	26
Villa des adolescents : accueil pour les 13-18 ans avec hébergement diversifié	26
LRA : lieu de répit et d'apaisement	27
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands adolescents et jeunes majeurs	28
JUSTICE PÉNALE DES MINEURS	29
CER : centre éducatif renforcé	29
CEF : centre éducatif fermé	30
CHD : centre d'hébergement diversifié	31
PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION	32
PS : prévention spécialisée et chantiers éducatifs	32
Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	35
Placement extérieur de personnes écrouées	36

SIE ► SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

À la demande d'un magistrat, cette intervention dans le cadre familial a pour but d'évaluer au plus juste une situation de danger pour l'enfant, et la capacité des parents à remédier aux difficultés rencontrées. Les conclusions de l'investigation débouchent sur une proposition éducative et une solution de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires sur l'année : 309 mineurs dans 190 familles
- Taux d'occupation : 98 %
- Nombre de dossiers : 291
- Age moyen : 9 ans
- Motifs de mesures :
 - Violences intrafamiliales : 74 situations (25 %)
 - Carences / négligences parentales : 67 situations (23 %)
 - Mineur en souffrance / mal-être : 30 situations (10 %)
- Durée de mesure pour les sortants : 7 à 9 mois pour la majorité des mesures
- Situation/orientation à la sortie :
 - Non-lieu à assistance éducative : 89 mineurs (29 %)
 - Placement ASE non déterminé : 54 mineurs (17 %)
 - Mesure de milieu ouvert judiciaire : 48 mineurs (15 %)

DATE DE CRÉATION

1948. En 2012 : création de la MJIE, mesure judiciaire d'investigation éducative.

LOCALISATION

Valence, Montélimar, Romans, Saint-Vallier, Crest, Nyons. Interventions sur toute la Drôme, à partir de 2 équipes (Nord et Sud).

CADRE LÉGAL

- Article 1183 du code de procédure civile - assistance éducative
- Arrêté du garde des Sceaux du 2 février 2011 portant création de la mesure judiciaire d'investigation éducative.

PUBLIC

Mineurs de 0 à 18 ans.

CAPACITÉ

317 mineurs par an.

Faits notables

L'année 2025 a été marquée par une activité irrégulière mais soutenue, fortement dépendante des aléas judiciaires, notamment en raison de vacances prolongées des postes de magistrats au sein du tribunal, ayant ralenti les ordonnancements. Malgré cela, le service a démontré une bonne capacité d'adaptation aux aléas de l'activité, atteignant un taux d'occupation élevé (près de 98 %).

Le SIE a confirmé la rigueur de son travail pluridisciplinaire, reposant sur le binôme travailleur social-psychologue, régulièrement salué par les partenaires et valorisé dans l'évaluation externe selon les critères de la Haute Autorité de Santé (HAS).

L'année a également été riche en rencontres partenariales : cafés partenaires, coopération avec l'Éducation nationale, participation aux réseaux sur les conduites addictives et aux rencontres régionales entre services d'investigation. Ces actions ont renforcé le maillage territorial et la cohérence des pratiques au sein de l'équipe. L'évaluation externe de mai 2025 a mis en valeur plusieurs atouts du service :

- Engagement professionnel fort
- Qualité des écrits
- Accueil adapté
- Organisation efficiente
- Satisfaction globale élevée des bénéficiaires de mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE), malgré le cadre judiciaire contraint, avec une moyenne générale de 3,31/4.

Cette évaluation souligne la maturité du service, le niveau de compétence et d'expertise de l'équipe et la qualité des processus internes.

Enfin, le service a poursuivi un investissement important dans les différents espaces de formation accessibles en interne comme à l'externe (FN3S, CRIAVS, CNAPE, AMV, Chrysallis), accueilli 5 stagiaires, réorganisé les locaux de Montélimar et renforcé ses outils numériques (connexion réseau via la fibre optique, installation d'un système de visioconférence).

Enjeux et perspectives

L'année 2026 nécessitera une adaptation continue aux besoins institutionnels et judiciaires.

Parmi les enjeux clés identifiés :

- Stabilisation des équipes, après des absences en 2025. Le nouveau chef de service du SIE a pris ses fonctions mi-décembre 2025.
- Renforcement de l'analyse et de la caractérisation du danger, dans un contexte où les situations se complexifient (hausse des violences intrafamiliales, mal être des mineurs, conflictualité parentale accrue)
- Travail de régulation avec les cabinets des juges, notamment pour réduire les inégalités de flux entre cabinets et anticiper les ordonnancements
- Sécurisation des pratiques : meilleure traçabilité des droits des usagers, des signalements, des événements indésirables et appropriation renforcée des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP)
- Succession de l'intervenant pour l'analyse des pratiques professionnelles, suite à une cessation d'activité, indispensable au maintien d'un cadre de réflexion professionnelle solide
- Poursuite du plan d'action issu de l'évaluation externe, avec une dynamique collaborative entre le service, la direction de pôle et la cellule qualité.

Le SIE aborde ainsi 2026 avec un socle solide, une équipe engagée et une reconnaissance institutionnelle forte, mais également des défis structurels du fait d'une organisation judiciaire instable et de la montée des problématiques complexes.



AEMO/AEMO R/AED

- ▶ AEMO : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
- ▶ AEMO R : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCÉE
- ▶ AED : AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE

L'AEMO est centré sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie », sa famille naturelle, mais aussi son environnement social, culturel, scolaire et relationnel. L'action du service est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à la prise en charge globale des situations individuelles et familiales.

L'intervention éducative vise à :

▶ Faire cesser le danger ▶ Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial en garantissant leur protection ▶ Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins ▶ Renouer les liens familiaux et rétablir la fonction éducative des parents à travers un accompagnement axé sur le soutien à la parentalité.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires sur l'année : 1 143 mineurs
 - AEMO/AED : 953 • AEMO R : 190
- Taux d'occupation :
 - AEMO/AED : 88 % • AEMO R : 194 %
- Nombre d'entrées :
 - AEMO/AED : 306 • AEMO R : 107
- Nombre de sorties :
 - AEMO/AED : 377 • AEMO R : 53
- Age moyen au 31/12 :
 - AEMO/AED : 11 ans et 10 mois
 - AEMO R : 10 ans et 6 mois
- Motifs de mesures :
 - Conflit parental, parfois marqué par de la violence conjugale
 - Difficultés parentales liées à des troubles psychiques ou psychologiques
 - Carences éducatives ou incapacité temporaire à répondre aux besoins fondamentaux du mineur
- Durée de mesure pour les sortants : 1 an et 10 mois en AEMO/AED - 9 mois en AEMO R
- Situation/orientation à la sortie :
 - Retour en famille : 229 mineurs
 - Renforcement de la mesure : 66 mineurs
 - Placement : 39 mineurs
 - Placement à domicile / SAPMF : 12 mineurs

- Retour en famille sans mesure pour 229 mineurs, soit plus de 53 % des sorties d'AEMO/AED : un indicateur majeur de l'impact positif de nos accompagnements auprès des enfants et des familles
- Développement et/ou renforcement de partenariats structurants, notamment avec la Maison des Adolescents, les établissements scolaires, les CMS, CMP, ASE, les dispositifs culturels et de loisirs.
- Actions collectives variées selon les territoires :
 - Ateliers créatifs, médiation lecture, cafés des familles
 - Minicamps, séjours nature, sorties mer
 - Ateliers d'Aïkido pour femmes victimes de violences
 - Soutien scolaire hebdomadaire (à Valence).

Ces actions ont été essentielles pour réduire l'isolement des enfants et des familles (avec une dimension de pair-aidance), renforcer les capacités parentales, soutenir la scolarité et offrir des temps de respiration à des enfants vivant souvent dans des environnements instables.

Dynamique interne et qualité :

- Renforcement de la traçabilité via le logiciel Silao et d'une culture commune d'évaluation du danger, via notamment des formations interservices, favorisant l'intelligence collective et la mutualisation des compétences et des expériences
- Mobilisation des professionnels dans la formation continue (30 salariés formés en 2025)
- Mise en place du DVMO (« Dispositif de Veille en Milieu Ouvert ») comme un outil clé pour sécuriser les situations en attente du déploiement de la mesure d'accompagnement éducatif.

Enjeux et perspectives

L'année 2026 s'annonce déterminante pour stabiliser un dispositif en pleine évolution, dans un contexte de complexification des situations familiales et de tensions fortes sur les ressources humaines. Les axes prioritaires :

- Déploiement de l'AEMO modulable (objectif du CPOM 2026-2030), évolution majeure du dispositif d'AEMO, reposant sur :
 - une graduation et une modularité des interventions entre l'AEMO simple et l'AEMO renforcée, en faveur d'une meilleure adaptation aux besoins des mineurs et de leur famille
 - une logique de parcours plus qu'une logique d'intervention en fonction du type de mesure exercée
 - une harmonisation des pratiques interservices.
- Consolidation de la démarche qualité et des outils
 - Ajustements des outils d'AEMO et AEMO R (trame de rapport, schémas de processus, grilles d'évaluation du danger et des compétences parentales), en lien avec l'orientation vers la mesure modulable, par le biais de groupes de travail interservices
 - Poursuite du plan d'amélioration continue de la qualité, suite à l'évaluation externe de 2024.
- Renforcement du travail partenarial, particulièrement autour des problématiques majeures : conflits parentaux sévères, violences conjugales, troubles psychiques parentaux, précarité sociale et éducative.

Faits notables

L'année 2025 a été marquée par une très forte transformation du dispositif d'AEMO, avec la montée en charge rapide de l'AEMO Renforcée (AEMO R) sur tout le territoire. Cette évolution, bien que complexe à gérer, a été portée efficacement par les équipes qui ont su maintenir la qualité des accompagnements malgré une activité en nette expansion.

Points saillants de l'année :

- Déploiement massif de l'AEMO R, dont la capacité a doublé en quelques mois, mobilisant fortement les équipes
- Forte capacité d'adaptation face à des délais de notification parfois très longs (jusqu'à 8 mois pour les renouvellements)



DATE DE CRÉATION

1 965 pour l'AEMO, 2 024 pour l'AEMO R.

LOCALISATION

4 équipes interviennent sur l'ensemble de la Drôme à partir de Valence, Romans, Saint-Vallier, Crest, Montélimar et Nyons.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil relatif à l'assistance éducative (AEMO : mesure judiciaire) et décret du 18 février 1975 (jeunes majeurs)
- Articles L 222-1 à 3 du code de l'action sociale et des familles (AED : mesure administrative)
- Arrêté conjoint DS_25_0018 du 2 janvier 2025
- CPOM 2026-2030 signé le 30 janvier 2026

PUBLIC

Filles et garçons de 0 à 18 ans

CAPACITÉ

850 mesures en 2025, 675 mesures en 2026, 502 mesures en 2028

AEIP ► ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF INTENSIF ET PRÉCOCE

Le service AEIP exerce des mesures d'intervention sociale et éducative précoce pour les enfants de 0 à 12 ans (cadre judiciaire) ou 3 à 12 ans (cadre administratif), qui se caractérisent par leur proximité et leur intensité, et se déclinent dans une posture de « faire ensemble » auprès des parents et leur(s) enfant(s), et des actions collectives supports à la relation éducative. Le service intervient dans un cadre administratif et judiciaire, auprès de familles en demande d'aide.

Les principaux objectifs de prise en charge consistent à aider les parents à assurer la protection de leurs enfants et à répondre à leurs besoins, et à permettre aux enfants de vivre et grandir en sécurité dans leur milieu familial.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires sur l'année : 76 mineurs (49 familles)
 - AEIP administratif : 33 mineurs (21 familles) - 15 filles et 18 garçons
 - AEIP judiciaire : 43 mineurs (28 familles) - 14 filles et 29 garçons
 - Taux d'occupation :
 - AEIP administratif : 88 %
 - AEIP judiciaire : 95 %
 - Nombre d'entrées : 29 mineurs (20 familles)
 - AEIP administratif : 13 mineurs (9 familles) pour 27 demandes (18 familles)
 - AEIP judiciaire : 16 mineurs (11 familles) pour 18 demandes (12 familles)
 - Nombre de sorties : 29 mineurs (18 familles)
 - AEIP administratif : 13 mineurs (8 familles)
 - AEIP judiciaire : 16 mineurs (10 familles)
 - Age moyen au 31/12 : 5 ans
- Motifs de mesures :
- Besoin de soutien à la parentalité
 - Carences ou négligences parentales
 - Absence de cadre éducatif ou cadre éducatif inadapté
 - Troubles psychologiques ou psychiatriques d'un des parents
 - Conflit parental
- Durée de mesure pour les sortants :
- AEIP administratif : 1 an et 7 mois
 - AEIP judiciaire : 1 an et 4 mois
- Situation/orientation à la sortie :
- AEIP administratif (13 sorties) :
 - Retour en famille sans mesure éducative : 10 (77 %)
 - Demandes de judiciarisation : 2
 - Placement : 1
 - AEIP judiciaire (16 sorties) :
 - Retour en famille sans mesure éducative : 5
 - Placement : 5
 - Autres orientations : 6
 - Suivis dans un autre Département : 3
 - AEMO simples : 2
 - Placement à domicile / SAPMF : 1

Faits notables

L'année 2025 marque un fort tournant dans les résultats du service en matière de sortie sur le versant judiciaire, avec une chute des sorties sans mesure éducative (31 %, contre 86 % en 2024), traduisant un glissement dans le public cible du service, qui a été amené à intervenir sur des situations extrêmement dégradées et qui ne relevaient pas d'une primo-intervention.

L'activité en administratif reste quant à elle stable, avec une sous-activité principalement liée aux délais entre l'accord du service pour admission et l'installation réelle de la mesure (517 jours non facturables dans cadre-là en 2025).

Parmi les faits marquants :

- Un accompagnement pluridisciplinaire structuré

Le service s'appuie sur un binôme systématique constitué d'un travailleur social et d'un psychologue, un pilotage fort par la cheffe de service, et des temps de réunion formalisés (projet personnalisé d'accompagnement, coréférence, analyses de pratiques). Les familles saluent la clarté des contours de la mesure et du projet de service abordé dès l'installation de la mesure.

Déploiement d'actions collectives riches et adaptées :

- Ateliers créatifs parents enfants, repas éducatifs, sorties extérieures
- Groupe « contes » 4-6 ans, en co-intervention éducateur et psychologue
- Ateliers d'éveil 0-3 ans en accès libre, véritable réussite avec une participation régulière
- Sorties collectives à chaque période de vacances, offrant socialisation, repères éducatifs et soutien à la parentalité.

Ces actions ont permis d'améliorer l'engagement des parents, la compréhension des besoins de l'enfant, la gestion des émotions et la dynamique familiale, avec une porte d'entrée différente des modalités d'intervention habituelles.

- Une équipe investie et stable

L'équipe éducative est stable depuis 2022, ce qui constitue un atout rare dans le secteur.

Les remplacements en 2025 dans le cadre de congés maternité ou parental ont été anticipés, garantissant la continuité de l'accompagnement des enfants et familles et l'intégration réussie de nouvelles professionnelles.

- Professionnalisation et ouverture partenariale

L'année 2025 a été marquée par :

- de nombreuses formations (CNAEMO, GERFI+, violences intra familiales, MDA, FN3S, CRIAVS, Chrysallis)
- la participation active au groupe régional du CNAEMO AuRA
- un partenariat renforcé avec le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) du Petit Charran, apportant une expertise précieuse sur les tout petits.



Enjeux et perspectives

L'année 2026 se dessine comme une phase de consolidation stratégique pour l'AEIP. Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Atteindre une activité complète

Des fluctuations persistent sur certains territoires de l'aide sociale à l'enfance (ASE), notamment autour de Tain-L'Hermitage et dans la Drôme du Nord, entraînant des creux d'activité malgré la disponibilité du service et les besoins prégnants du territoire. Un enjeu majeur sera d'améliorer la fluidité de transmission des dossiers et de renforcer les collaborations territoriales.

- Renforcer la cohérence et la lisibilité des outils

La création ou l'adaptation de plusieurs documents est prévue :

- Règlement de fonctionnement
- Outils du projet personnalisé d'accompagnement
- Supports pour les réunions d'évaluation
- Réflexion sur la durée optimale des mesures intensives (1 an renouvelable).

- Sécuriser les décisions judiciaires

La baisse importante des sorties sans mesure éducative en AEIP judiciaire (31 % contre 86 % en 2024) interroge et vient mettre en exergue une problématique d'adressage. L'analyse des situations soulève le fait que l'AEIP arrive parfois trop tard dans le parcours de protection de l'enfant. L'année 2026 devra permettre au service de :

- Renforcer le dialogue avec les magistrats, pour clarifier les attendus et le public cible selon le projet de service
- Réaffirmer la place de l'AEIP dans la prévention intensive et précoce.

DATE DE CRÉATION

2015.

LOCALISATION

Valence et Saint-Vallier, dans toute l'agglomération et autour dans un rayon de 20 km.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil relatif à l'assistance éducative (mesure judiciaire)
- Articles L 222-1 à 3 du code de l'action sociale et des familles (mesure administrative)
- Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, puis loi du 14 mars 2016, incitant à la diversification des réponses intermédiaires entre l'AEMO et le placement, notamment par le développement de nouvelles approches de soutien aux familles
- CPOM 2026-2030 signé le 30 janvier 2026
- Arrêté conjoint DS_25_0018 du 02 janvier 2025

PUBLIC

Enfants de 0 à 12 ans et leurs parents.

CAPACITÉ

49 places.



SAPMF ► ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE AVEC PLACEMENT JUDICIAIRE

AEMOH ► ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT AVEC HÉBERGEMENT

Le SAPMF s'adresse à des mineurs confiés au service dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative avec maintien au sein du domicile familial. L'accompagnement intensif s'appuie sur la volonté des familles de vivre ensemble et l'envie de développer des capacités pour dépasser les difficultés rencontrées dans l'éducation et la prise en compte des besoins des mineurs. En cas de nécessité, des accueils supplétifs des mineurs hors du domicile familial peuvent être mis en place.

L'AEMOH se distingue du SAPMF en ce que le mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents. L'accompagnement intensif proposé aux familles est similaire à celui effectué dans le cadre de la mesure de SAPMF. La mesure permet, en accord avec la famille, des hébergements réguliers ou exceptionnels hors du domicile familial.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires sur l'année : 61 mineurs (37 familles)
 - SAPMF : 40 jeunes (24 familles) - 18 filles et 21 garçons
 - AEMOH : 21 jeunes (13 familles) - 12 filles et 9 garçons
- Taux d'occupation :
 - SAPMF : 88 % • AEMOH : 98 %
- Nombre d'entrées :
 - SAPMF : 8 admissions pour 12 demandes
 - AEMOH : 10 mineurs
- Nombre de sorties :
 - SAPMF : 20 • AEMOH : 10
- Age moyen au 31/12 :
 - SAPMF : 8,5 ans • AEMOH : 12,5 ans

Motifs de mesures : Carences ou négligences parentales, conflit parental, échec des interventions éducatives antérieures, maltraitance psychologique ou physique sur l'enfant, mineur se mettant en danger, retour de placement, violences intrafamiliales, déscolarisation totale, trouble psychologique ou psychiatrique d'un ou des parents

Situation/orientation à la sortie :

- SAPMF :
 - En famille sans mesure éducative : 12
 - Mesure AEMOH ou AEMOH : 3
 - Placement : 4
 - Sans nouvelle : 1
- AEMOH :
 - Mesure d'investigation : 2
 - Plus-lieu à assistance éducative ou mainlevée : 2
 - Placement : 1
 - Poursuite de la mesure hors Sauvegarde 26 : 1

Faits notables

L'année 2025 marque un tournant pour le SAPMF/AEMOH, avec le regroupement de l'ensemble du service dans une seule maison à Valence, permettant un fonctionnement plus fluide, une meilleure efficacité dans le travail d'équipe et un accueil de qualité pour les familles.

Les actions collectives ont été nombreuses et diversifiées pour les enfants comme pour les parents :

- Groupe « trauma et résilience » (EMDR parental) avec impacts positifs observés,
- Groupe « familles / VACAF », permettant l'autonomie dans la préparation de vacances,
- Miniséjour avec des ânes dans le Vercors, ateliers « émotions », café des parents, groupe « Rando Blabla », sorties culturelles
- Séjours enfants (colonies, gîte de Paladru, miniséjour) renforçant la socialisation.

L'équipe a maintenu une dynamique soutenue de travail pluridisciplinaire, de formation continue (PSC1, repérage du danger, difficultés parentales psychiques), et de structuration interne, via l'élaboration du règlement de fonctionnement du service et d'un livret d'accueil à destination des familles de parrainage.

Enjeux et perspectives

L'année 2026 s'annonce stratégique avec plusieurs objectifs majeurs :

- **Disparition progressive de la mesure SAPMF et montée en charge de la nouvelle mesure AEMOH Renforcée avec Hébergement Exceptionnel ou Périodique (AEMOH RHEP) :** un travail collectif important est attendu pour en définir les contours, adapter les outils et expliciter les attendus, en lien avec le Conseil départemental et les magistrats
- Ajustement des pratiques professionnelles et redéfinition des contours de l'intervention, dans le cadre du déploiement des AEMOH RHEP
- Renforcement de l'hébergement supplétif : développer davantage le réseau de familles de parrainage, sécuriser les solutions identifiées pour chaque enfant
- Maintenir la protection des enfants dans des situations familiales de plus en plus complexes, avec une intensification des besoins (carences sévères, violences intrafamiliales, urgences croissantes)

- Poursuivre les ajustements en lien avec la démarche d'amélioration continue de la qualité, l'évaluation et la mise à jour du règlement de fonctionnement
- Valoriser « l'outil maison » (nouveaux locaux) pour favoriser un accueil adapté, des temps collectifs riches et une meilleure coordination entre professionnels.

Malgré les défis, le service s'appuie sur de solides atouts : équipe engagée, pratiques bien installées, locaux adaptés, partenariats actifs et dynamique pédagogique.

En 2026, le service mène progressivement à terme les dernières mesures de SAPMF, poursuit les mesures d'AEMOH avec hébergement (AEMOH) et déploie les mesures d'AEMOH Renforcée avec hébergement exceptionnel ou périodique (AEMOH RHEP). Une réflexion est actuellement menée sur le changement de dénomination de ce service pour mettre en exergue ses spécificités (intensivité et possibilité d'hébergement).

DATE DE CRÉATION
2007.

LOCALISATION

Les bureaux et la maison d'accueil sont basés à Valence. L'accompagnement est destiné aux familles de l'agglomération dans un rayon de 20 km autour de Valence (jusqu'à Lorient, Romans et Tain-l'Hermitage).

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil (mesure judiciaire d'assistance éducative) ou article L221-1 du code de l'action sociale et des familles (mesure administrative).
- Arrêté du 10 mai 2011 portant renouvellement de l'habilitation judiciaire du Foyer éducatif.
- CPOM 2026-2030 signé le 30 janvier 2026 avec le Département de la Drôme.

PUBLIC

Mineurs de 0 à 16 ans.

CAPACITÉ

SAPMF : 31 mineurs
AEMOH : 12 mineurs.



VILLA DES ENFANTS

► ACCUEIL POUR LES 6-12 ANS

Ouverte en 2014, la Villa des enfants est une maison d'enfants à caractère social implantée à Valence, destinée à accueillir des enfants de 5 à 12 ans, seuls ou en fratrie, lorsque leur sécurité ou leur développement sont menacés au sein de leur famille. Ici, les enfants vivent dans une petite unité de vie, pensée comme une maison avant d'être un établissement. Le quotidien devient un support éducatif : repas, jeux, rituels, école, soins, relations, tout est travaillé pour apaiser, sécuriser et redonner une place d'enfant.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 14 mineurs
- 7 filles et 7 garçons
- Taux d'occupation : 97 % Drôme – 108 % tous Départements
- Nombre d'entrées : 5 admissions pour 5 demandes
- Nombre de sorties : 4
- Age moyen au 31/12 : 8 ans et 4 mois
- Motifs de mesures :
 - Carences ou négligences parentales
 - Violences intrafamiliales
 - Violences sexuelles
 - Précarité économique
- Conflits parentaux
- Absence ou inadaptation du cadre éducatif
- Durée de mesure pour les sortants : 2 ans et 6 mois
- Situation/orientation à la sortie :
 - Placement à domicile / SAPMF : 3 jeunes
 - Placement non mis en œuvre : 1 jeune

Accueillir des enfants aux souffrances multiples

Les enfants accueillis à la Villa présentent très majoritairement des traumatismes précoces, liés à des violences intrafamiliales, des carences éducatives et affectives, et des conflits parentaux massifs.

- 90 % des enfants présentent des troubles fonctionnels (sommeil, alimentation, énurésie...)
- 80 % présentent des troubles du comportement
- Tous ont un besoin intense de sécurité et de repères.

À la Villa des enfants, le cadre, les rituels et la stabilité sont des soins à part entière.

Une maison pensée pour apaiser : un nouveau lieu de vie au service du bien être

L'année 2025 marque un tournant majeur avec l'installation, en septembre, dans de nouveaux locaux entièrement rénovés. La Villa des enfants a changé d'adresse... mais surtout changé de dimension. Chambres quasi toutes individuelles, espaces dédiés aux visites parentales, salle Snoezelen, salle refuge, jardin : le lieu devient un outil éducatif et thérapeutique.

Très rapidement, enfants comme professionnels ont noté un apaisement du quotidien, une meilleure intimité pour les enfants et des conditions de travail améliorées. Chaque jour, l'engagement, la motivation et la capacité d'adaptation des professionnels sont le socle indispensable de l'accompagnement proposé aux enfants.

Préserver le lien parents enfants : un enjeu quotidien

En 2025, 90 % des enfants bénéficient de visites médiatisées. Le volume a fortement augmenté : 478 heures dans l'année, soit près du double de 2023. Ces temps sont essentiels pour l'enfant, mais représentent une forte pression organisationnelle et humaine pour une structure d'internat.

Les enjeux de la Villa des enfants :

- Accueillir des enfants de plus en plus jeunes et touchés par des traumatismes lourds
- Maintenir la qualité de l'accompagnement malgré la hausse des visites médiatisées
- Stabiliser les équipes dans un contexte de turnover et de contraintes horaires fortes
- Continuer à faire vivre un projet éducatif ambitieux dans un cadre budgétaire contraint

Perspectives

- Consolider les équipes et renforcer l'attractivité des métiers
- Poursuivre le développement des espaces de soin et d'apaisement
- Structurer les pratiques pour sécuriser les parcours des enfants
- Faire de la Villa des enfants un lieu repère, durable et contenant.

En 2025, la Villa des enfants s'est affirmée comme une maison qui soigne, protège et redonne de l'élan à des enfants fragilisés par leur histoire.

DATE DE CRÉATION :

1976 (premier foyer pour adolescents dénommé « Foyer éducatif »)

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil relatif à l'assistance éducative (placement judiciaire)
- Article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles (placement administratif)
- CPOM 2026-2030 signé le 30 janvier 2026

La Villa des enfants est une Maison d'enfants à caractère social (MECS).

PUBLIC : Filles et garçons de 5 à 12 ans.

CAPACITÉ : 10 enfants.



CPFS

► CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

Le Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS) accompagne des enfants et adolescents confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, lorsqu'ils ne peuvent grandir au sein de leur famille. Implanté à Valence, le service propose une solution de placement humaine et exigeante : l'accueil dans des familles d'accueil, soutenues 365 jours par an par une équipe pluridisciplinaire engagée. Ici, la protection ne se limite pas à l'hébergement : elle se construit au quotidien, dans la durée, autour de la sécurité affective, de la scolarité, de la santé et du maintien des liens familiaux.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 56 mineurs
 - 33 filles et 23 garçons
- Taux d'occupation : 102 %
- Nombre d'entrées : 7 admissions pour 12 demandes (58 %)
- Nombre de sorties : 13
- Age moyen au 31/12 : 9 ans et 8 mois
- Motifs de mesure :
 - Carences ou négligences parentales
 - Violences intrafamiliales
 - Conflits parentaux
 - Absence ou inadéquation du cadre éducatif
 - Maltraitance psychologique ou physique
 - Autres motifs non répertoriés
- Durée de mesure pour les sortants : 2 ans et 6 mois
- Situation/orientation à la sortie :
 - Réorientation Drôme : 4 jeunes
 - Retour en famille avec mesure d'AEMO R : 3 jeunes
 - Orientation vers un SAGAJM : 2 jeunes
 - Réorientation Ardèche : 2 jeunes
 - Majorité sans mesure : 1 jeune
 - Contrat Jeune Majeur : 1 jeune

Les faits notables

L'année 2025 confirme un rajeunissement des enfants accueillis. Environ 40 % des situations concernent des traumatismes précoces, nécessitant une mobilisation intense des familles d'accueil et des équipes, dans un contexte de forte tension sur l'accès aux soins.

Préserver le lien parents-enfants, malgré tout

En 2025, le CPFS a consacré près de 2 000 heures aux rencontres parents-enfants (« visites en présence d'un tiers »). Derrière ce chiffre, un engagement fort : maintenir ou restaurer le lien, même lorsqu'il est fragile, conflictuel ou interrompu depuis longtemps.

Chaque visite mobilise du temps éducatif, de la préparation, de l'analyse et de l'écriture : 1,3 équivalents temps plein ont été mobilisés sur l'année, sans création de poste supplémentaire.

Pourquoi c'est la clef ? Parce que pour l'enfant, comprendre son histoire, retrouver une place et reconstruire un lien sécurisé est souvent une condition indispensable pour grandir... et pour envisager l'avenir.

Noël 2025 : un moment fondateur

En décembre 2025, les assistants familiaux ont organisé un Noël collectif pour les enfants accueillis. Ce temps convivial, porté par la générosité, le partage et la solidarité, a permis à chaque enfant de vivre un moment chaleureux et sécurisant. Pour certains, ce Noël restera un souvenir positif rare, illustrant pleinement l'engagement humain du CPFS. Ce temps festif illustre l'engagement quotidien des assistants familiaux, bien au-delà de l'accueil.

Tenir le cap et se réinventer

Le CPFS doit aujourd'hui répondre à la complexité croissante des situations, à la saturation des dispositifs de soin et au renouvellement des assistants familiaux.

Face à ces défis, le CPFS engage plusieurs chantiers structurants :

- Recruter et fidéliser de nouveaux assistants familiaux
- Soutenir la professionnalisation des familles de parrainage
- Renforcer la structuration des pratiques et la cohésion d'équipe
- Adapter l'organisation du travail pour rester au plus près des besoins des enfants.

En 2025, le CPFS a tenu l'équilibre : protéger, sécuriser et humaniser les parcours d'enfants fragilisés grâce à l'engagement indéfectible des familles d'accueil et des professionnels.

DATE DE CRÉATION : 1971

LOCALISATION :

Valence

CADRE LEGAL :

- Articles 375 à 375-8 du code civil relatif à l'assistance éducative
- Article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles (aide administrative)
- Code de justice pénale des mineurs pour certains jeunes jugés pour des actes de délinquance (justice pénale des mineurs)
- CPOM 2026-2030 signé le 30 janvier 2026

PUBLIC : Filles et garçons de 4 à 18 ans

CAPACITÉ : 50 places



MÉDIATION FAMILIALE

L'objectif de la médiation familiale est de préserver et/ou restaurer le lien familial, en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de coresponsabilité parentale.

Maison des Parentalités et des Médiations (MPM)

► Réparer les liens familiaux, protéger l'enfant, accompagner les parents

Implantée à Valence, la Maison des Parentalités et des Médiations (MPM) accompagne les familles confrontées aux conflits, aux séparations et aux ruptures de lien.

À travers la médiation familiale, l'espace rencontre, la médiation parents adolescents et des enquêtes psychologiques (SCOPE), la Maison des Parentalités et des Médiations agit pour préserver l'intérêt de l'enfant, restaurer la communication et soutenir durablement la parentalité.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 1074 personnes
 - 959 mineurs et 115 majeurs
 - Drôme : 605 familles
 - Ardèche : 334 familles
- Nombre de demandes :
 - Drôme : 630
 - Ardèche : 280
- 196 processus de médiation terminés en 2025
- Nombre de séances : 1370
- Age moyen au démarrage de la médiation : 14 ans et 4 mois
- Motifs de médiation :
 - Séparation ou divorce (91% en Drôme et 90 % en Ardèche)
 - Conflit entre parents et jeune adulte (5 %)
 - Conflit intergénérationnel entre grands-parents et enfants (2 %)
 - Conflit entre parents et adolescent
- Issue de la médiation :
 - Drôme : 126 processus
 - 28 accords écrits (22 %)
 - 41 accords oraux (33 %)
 - 30 apaisements du conflit (24 %)
 - 27 sans accords (21%)
 - Ardèche : 70 processus
 - 19 accords écrits (27 %)
 - 23 accords oraux (33 %)
 - 12 apaisements du conflit (17 %)
 - 16 sans accords (23 %)

Faits notables

- Après une année 2024 marquée par le déménagement à la Maison des Parentalités, 2025 confirme une dynamique de transformation :
 - Départs de professionnels (retraite du directeur)
 - Arrivée d'une nouvelle direction et de nouveaux professionnels expérimentés
 - Création de nouveaux projets structurants (médiation parent ado, accueil des 0-3 ans)
 - Renforcement de l'équipe par un poste de psychologue
 - Le tout dans un contexte de baisse des financements départementaux.
- Une nouvelle équipe se construit, portée par l'expérience, l'engagement et l'envie de faire évoluer les réponses aux besoins des familles. Chaque médiation, chaque visite, chaque rencontre repose sur une présence constante, une analyse fine et une grande exigence éthique.

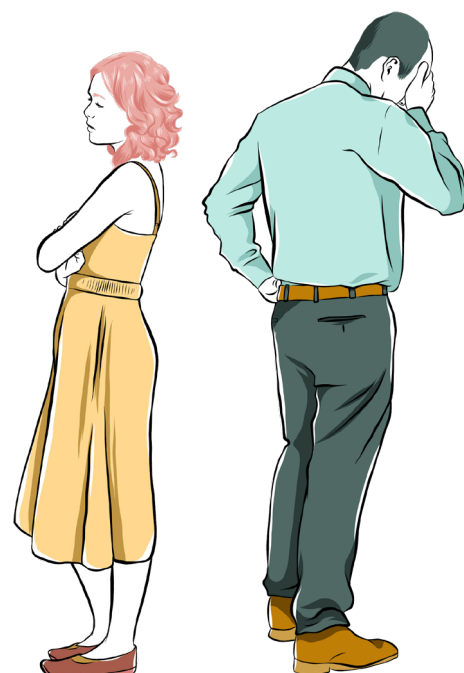
Médiation parent adolescent : réouvrir le dialogue

En 2025, la médiation parent adolescent s'est imposée comme une réponse essentielle face aux ruptures de communication, aux conflits de loyauté et aux tensions du quotidien. Les adolescents peuvent dire leur souffrance, les parents entendre autrement. Dans un cadre neutre et contenant, la communication reprend. Un levier précieux pour apaiser les tensions et prévenir des ruptures durables.

Enjeux et perspectives

- Absorber l'augmentation des situations de haut conflit
- Répondre à la précocité des enfants accueillis, notamment en espace rencontre
- Adapter notre posture aux nouvelles orientations des médiations judiciaires
- Sécuriser les équilibres financiers
- Poursuivre la structuration des pratiques et le maillage partenarial.

En 2025, la Maison des Parentalités et des Médiations a confirmé son rôle essentiel : sécuriser les liens familiaux, protéger l'enfant et accompagner les parents là où le conflit fragilise le plus.



DATE DE CRÉATION : 1992.

LOCALISATION :

- Drôme : Valence, Montélimar, Romans-sur-Isère, Bourg-de-Péage, Saint-Vallier, Die, Nyons, Crest, Pierrelatte
Ardèche : Aubenas, , Annonay, Bourg-Saint-Andéol, Les Vans

TRIBUNAUX DE RÉFÉRENCE :

Valence et Privas, cours d'appel de Grenoble et Nîmes.

PUBLIC : Familles, parents, enfants, grands-parents, fratries majeures, ados.

CAPACITÉ : Non réglemementée.



ESPACES RENCONTRES

L'Espace rencontre est un lieu d'accueil et de retrouvailles, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il permet l'exercice du droit de visite, sa facilitation ou sa restauration, et l'organisation des modalités concrètes de son application dans le respect de l'autorité parentale.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 175 mineurs
- Activité : 162 jours d'ouverture au public sur l'année
- Nombre de mesures : 160 mesures judiciaires
- 144 mesures clôturées (58 à terme, 53 non mises en place, 33 interrompues)
- Nombre de visites : 936
- Nombre d'entretiens : 379
- Age moyen au démarrage : 8 ans et 6 mois
- Motifs de mesures :
 - Conflit : 85 %
 - Violence : 68 %
 - Rupture de lien : 50 %
 - Addictions : 23 %
 - Problématiques psychiques : 13 %
 - Incarcération : 10 %
- Durée de mesure pour les sortants : 10 mois
- Situation/orientation à la clôture : Droits de visite sans tiers, reconduction de la mesure, médiation familiale ou saisine judiciaire

Création de l'espace rencontre 0-3 ans : quand le lien se tisse pas à pas

Accueillie sur l'Espace rencontre 0-3 ans dès l'âge de six mois, Eléa (prénom d'emprunt) vit des premières rencontres difficiles avec son père : pleurs, séparations répétées, adaptation en cours à la crèche. Progressivement, grâce à un accompagnement attentif et ajusté au rythme de l'enfant, les visites évoluent. Le père s'adapte, les parents s'appuient sur les conseils des professionnels, le cadre sécurise. À 10 mois, Eléa va spontanément vers son père, sourit, joue : le lien est désormais sécurisant et vivant. La mesure est renouvelée afin de consolider cette relation naissante.

Une illustration concrète de l'intervention précoce : respecter le rythme du tout petit pour permettre au lien parent enfant de se construire durablement.



DATE DE CRÉATION : 2010.

LOCALISATION : Valence et Montélimar

CADRE LÉGAL : Conventiement CAF.
Agrément par la Préfecture de la Drôme en 2013.

PUBLIC : Enfants/adolescents et leurs parents ou grands-parents.

CAPACITÉ : Non réglementée.

Sauvegarde 26 Maison des Parentalités et des Médiations de Valence

Espace Rencontre 0-3ans

On se sépare, comment faire avec notre enfant ?

Comment va-t-on être parent ensemble ?

Je suis inquiet.e, mon enfant ne connaît que moi

Comment vais-je m'y prendre ?

Je n'ai pas confiance

Je n'ai jamais de nouvelles de mon enfant

C'est qui ?

Je veux rester avec ma maman

04 75 82 19 06
aemf@sauvegarde26.org

parents
enfants

SCOPE ► SERVICE DE CONSULTATION ET D'ORIENTATION PSYCHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Le SCOPE exerce des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le juge aux affaires familiales dans des situations familiales difficiles et conflictuelles, qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents. Les missions SCOPE sont assurées par des psychologues.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 21 mineurs
- Nombre de dossiers : 10 dossiers rendus, 5 en cours, 3 en attente au 31/12
- Age moyen au démarrage : 8 ans et 8 mois
- Motifs de mesures : Demande du JAF
- Depuis plusieurs années, on constate la notification d'une double ou triple mesure :
 - SCOPE + enquête sociale : 4 mesures
 - SCOPE + espace rencontre : 1 mesure
 - SCOPE + médiation familiale : 1 mesure
 - SCOPE seul : 6 mesures
- Durée de mesure pour les sortants : 1 à 3 mois (Délai d'attente : 1 à 2 mois)
- Situation/orientation à la sortie : médiation familiale, espace rencontre, juge pour enfants en cas de danger repéré

DATE DE CRÉATION : 2011.

LOCALISATION : Valence.

TRIBUNAUX DE RÉFÉRENCE : Valence et Privas.

PUBLIC : Parents et enfants.

CAPACITÉ : Non réglementée.



VILLA DES ADOLESCENTS

► ACCUEIL POUR LES 13-18 ANS

La Villa Roberval ou « Villa des ados » accueille les jeunes dans une petite unité de vie et les accompagne à leur sortie, quel que soit leur lieu d'hébergement (« hébergement diversifié » ou « hors les murs »). Au-delà de la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser le bien-être et d'encourager l'insertion sociale et professionnelle des adolescents, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les familles sont associées autant que possible au projet et à la vie de leur enfant.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 21 mineurs
- Taux d'occupation : 100 %
- Nombre d'entrées : 9 admissions pour 18 demandes (50 %)
- Nombre de sorties : 7
- Age moyen au 31/12 : 16 ans et 2 mois
- Motifs de mesures :
 - Carences éducatives
 - Maltraitance physique et psychologique
 - Négligences ou ruptures d'accès aux soins
 - Mineur en souffrance/mal-être
 - Trouble psychologique/psychiatrique d'un ou des parents
- Durée de mesure pour les sortants : 2 ans et 2 mois
- Situation/orientation à la sortie :
 - Placement externalisé / SAGAJM : 3
 - Placement familial / CPFS : 1
 - Structure handicap adulte : 1
 - Mesure de milieu ouvert judiciaire AEMO R : 1
 - Placement non déterminé : 1

DATE DE CRÉATION

1976 (premier foyer pour adolescents dénommé « Foyer Educatif »)

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil relatif à l'assistance éducative
- CPOM 2026-2030 signé le 30 janvier 2026

La Villa des adolescents est une Maison d'enfants à caractère social (MECS).

PUBLIC

Filles et garçons de 13 à 18 ans

CAPACITÉ

14 jeunes (8 dans la villa et 6 en hébergement diversifié)



2025 : une année entre consolidation et innovation

En 2025, la Villa des Adolescents a su consolider ses pratiques dans un contexte de complexification marquée des situations accueillies.

L'équipe a réussi à stabiliser le collectif, favorisant une dynamique de groupe plus contenante et plus cohérente. Cette stabilité s'est appuyée sur le maintien rigoureux du cadre éducatif issu du plan d'amélioration 2023-2024.

L'intensification des problématiques psychiques des jeunes a été contenue par une vigilance éducative renforcée et un travail clinique soutenu. Face à la hausse des situations de jeunes victimes de violences sexuelles, l'établissement a su renforcer les procédures de protection et de signalement.

Le travail éducatif individualisé a produit des résultats significatifs avec une baisse spectaculaire des fugues sur la fin d'année. Cette évolution témoigne d'un meilleur engagement des jeunes dans leur parcours.

L'organisation d'un séjour éducatif à Paris a constitué un temps fort fédérateur et valorisant pour les adolescents. L'implication des jeunes dans la préparation du projet a renforcé leur autonomie et leur sentiment d'appartenance. Les nombreuses sorties éducatives et culturelles ont favorisé l'ouverture, la socialisation et la régulation émotionnelle.

Les ateliers du mardi avec la psychologue ont permis le développement des compétences psychosociales des jeunes dans un cadre sécurisant et les actions de prévention santé avec l'infirmière ont contribué à une meilleure prise en compte de leur santé.

Les ateliers pédagogiques internes ont soutenu l'autonomie et l'estime de soi des jeunes accueillis.

Enfin, la démarche qualité engagée s'est structurée de manière durable.

Un projet d'adaptation pour mieux accompagner les adolescents victimes de violences sexuelles :

La Villa des adolescents accompagne des jeunes dont les parcours sont de plus en plus marqués par des violences, des ruptures familiales et des difficultés psychologiques importantes.

Aujourd'hui, au sein de la villa, près de 60 % des adolescents accueillis ont été victimes de violences sexuelles, avec des conséquences durables sur leur santé mentale, leur comportement et leur avenir.

Face à ces constats, un enjeu majeur pour les années à venir est de renforcer la capacité de l'équipe à repérer et accompagner les traumatismes complexes.

Dans le cadre du CPOM 2026-2030, le Département de la Drôme a validé le projet d'adaptation de la structure vers **un établissement spécialisé dans l'accompagnement d'adolescents et adolescentes victimes de violences sexuelles et d'inceste.**

L'année 2026 sera consacrée à l'élaboration collective de ce projet, afin de définir des accompagnements éducatifs et thérapeutiques renforcés, pleinement opérationnels en 2027. Le projet vise notamment le développement d'approches psychoéducatives et psychocorporelles favorisant l'expression, la régulation émotionnelle et la reconstruction de l'estime de soi. Le renforcement de l'accompagnement psychologique et de la prévention santé constitue également un enjeu central.

Par ailleurs, **une place au sein de la Villa sera spécifiquement fléchée pour l'accueil d'une adolescente victime de prostitution, en lien avec l'association Koutcha.**

À travers ces évolutions, la Villa des adolescents affirme sa volonté d'innover et de devenir un lieu plus protecteur, spécialisé et adapté aux besoins de jeunes particulièrement vulnérables, afin de soutenir leur reconstruction et leurs perspectives d'avenir.



LRA ► LIEU DE RÉPIT ET D'APAISEMENT

Le Lieu de répit et d'apaisement constitue pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. A travers un cadre suffisamment sécurisant et structurant, il vise l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 16 jeunes - 8 filles et 8 garçons
- Taux d'occupation : 99 %
- Nombre d'entrées : 14 admissions pour 52 demandes (27 %)
- Nombre de sorties : 10
- Age moyen au 31/12 : 15 ans et 6 mois
- Motifs de mesures :
 - Mise en danger du mineur dans son environnement familial
 - Nécessité de mise sous protection
 - Rupture institutionnelle (difficulté de prise en charge)
 - Absence de motivation du jeune pour un projet socioprofessionnel
 - Absence de perspectives de placement au regard de la complexité de la problématique du jeune
 - Absence de diagnostic et de préconisation d'orientation.
- Durée de mesure pour les sortants : 85 jours
- Situation/orientation à la sortie :
 - MECS : 4
 - Lieu de vie : 4
 - Placement familial : 1
 - Placement pénal (CER) : 1

DATE DE CRÉATION

Juin 2020 (octobre 2014 pour les séjours de rupture)

LOCALISATION : Puygiron (26160)

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil relatif à l'assistance éducative
- Arrêté n°25_DS_0273 portant autorisation du LRA

PUBLIC : Filles et garçons âgés de 10 à 17 ans

CAPACITÉ : 6 places



Reconnaissance institutionnelle et évolution du projet

L'année 2025 marque une étape décisive pour le LRA, avec son passage d'un statut de structure expérimentale à celui d'un établissement autorisé pour 15 ans.

Cette évolution s'est concrétisée par la candidature de notre association à l'appel à projet du Département de la Drôme visant la création d'un dispositif d'accueil de répit et d'apaisement de 6 places, toutes destinées à accompagner des jeunes drômois particulièrement vulnérables. Ce projet réactualisé, conforme au cahier des charges départemental, a été soutenu en commission de sélection le 6 mai 2025. La notification de sa sélection, le 17 juin 2025, constitue une reconnaissance forte de la pertinence et de la qualité du travail engagé par le LRA jusqu'à aujourd'hui.

Le dispositif accueille désormais exclusivement des jeunes drômois âgés de 10 à 17 ans, pour des accompagnements temporaires orientés vers l'insertion dans des solutions adaptées.

En 2025, le LRA a poursuivi un accompagnement très personnalisé, fondé sur une planification hebdomadaire ajustée aux besoins de chaque jeune.

Les ateliers de soin et de « prendre soin », sportifs, d'expression et de remédiation pédagogique ont constitué le socle du projet éducatif.

Les activités collectives ont été progressivement développées, à travers de petits groupes favorisant la socialisation dans un cadre sécurisant.

Les périodes de vacances ont permis la mise en œuvre de nombreuses sorties de loisirs et de découvertes.

Ainsi, le LRA aborde son changement de statut avec des bases solides, un projet clarifié et une reconnaissance institutionnelle affirmée.

Structuration et déploiement du nouveau projet du LRA

L'année 2026 s'ouvre pour le LRA sur des perspectives structurantes, à la suite de la validation de son nouveau projet et de son autorisation.

La réhabilitation des locaux constitue un premier enjeu majeur, avec le lancement d'un programme de rénovation visant à améliorer la performance énergétique et les conditions d'accueil.

Sur le plan du projet, l'adaptation au cahier des charges départemental implique une évolution profonde des pratiques, marquée par un recentrage sur un public plus jeune et exclusivement drômois. L'enjeu est désormais de décliner ce projet de manière pleinement opérationnelle, à travers l'appropriation de nouveaux outils, procédures et organisations de travail. Le développement d'ateliers collectifs portés par les professionnels du LRA viendra renforcer cette dynamique.

Le respect des durées d'accompagnement constitue un point central pour préserver la vocation du LRA comme dispositif de répit et non comme lieu de vie durable. L'expérience montre en effet la nécessité de définir une temporalité claire du séjour, avec un début et une fin repérée, afin de sécuriser les parcours des jeunes.

La question de l'orientation à la sortie du dispositif demeure un enjeu majeur, appelant une concertation renforcée avec le Département et les partenaires. La gestion des risques liés aux conduites de rupture reste également au cœur des préoccupations. Ces situations doivent faire l'objet d'analyses partagées afin d'améliorer les réponses collectives.

Le renforcement du partenariat, notamment avec les acteurs de la santé mentale, demeure indispensable malgré un contexte de forte tension des ressources.

Enfin, l'évolution des durées d'accueil invite à repenser la place du travail avec les familles.

L'année 2026 devra ainsi permettre de consolider ces axes et d'ancrer durablement le nouveau projet du LRA.



SAGAJM

► SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR GRANDS ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS

Le SAGAJM permet d'assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale. Il a pour objectifs de garantir la satisfaction de leurs besoins primaires et d'éviter leur marginalisation, mais aussi de permettre à chaque jeune de prendre conscience de ses compétences et de les développer.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 47
14 mineurs et 33 jeunes majeurs ;
21 filles et 26 garçons
- Taux d'occupation : 104 %
- Nombre d'entrées : 14 admissions
pour 29 demandes (48 %)
- Nombre de sorties : 18
- Age moyen au 31/12 : 18 ans
- Motifs de mesures :
 - Absences de cadre éducatif ou cadre inadapté
 - Mineur en souffrance/mal-être
 - Carences ou négligence parentales
- Durée de mesure pour les sortants :
1 an et 8 mois
- Situation/orientation à la sortie :
 - Retournés en famille : 7
 - Restés en famille : 5
 - Autonomie professionnelle et résidentielle : 4
 - En couple : 1
 - Poursuites d'études : 1

DATE DE CRÉATION : 2007.

LOCALISATION : Valence et alentours.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil pour les mineurs en assistance éducative (protection de l'enfance)
- Article L 222-5 du code de l'action sociale et des familles pour les jeunes majeurs bénéficiant d'un « contrat jeune majeur » (CJM) avec le Département
- Code de justice pénale des mineurs pour certains jeunes jugés pour des actes de délinquance (justice pénale des mineurs)
- CPOM 2026-2030 signé le 30 janvier 2026

PUBLIC : Filles et garçons de 16 à 20 ans révolus.

CAPACITÉ : 31 places.



Repères, autonomie et lien social

En 2025, le SAGAJM a accompagné des jeunes confrontés à de fortes fragilités psychiques, rendant l'accès à l'autonomie particulièrement complexe.

Malgré un contexte difficile marqué par des difficultés d'accès aux soins et des besoins croissants, l'équipe a su maintenir une présence constante et prévenir plusieurs situations de rupture.

Le remplacement de la TISF a permis de relancer des actions collectives essentielles.

Les ateliers de repas partagés, organisés en petits groupes, ont favorisé l'apprentissage du quotidien, le lien social et la remobilisation de jeunes souvent isolés.

Les sorties culturelles et conviviales, comme les concerts d'été ou les temps festifs de Noël et de l'été, ont constitué des repères forts, de plus en plus investis par les jeunes.

Les ateliers autour des démarches administratives et de l'autonomie ont répondu à des besoins très concrets liés à l'accès aux droits.

Des actions thématiques ont permis d'aborder des sujets sensibles tels que l'intimité, la sexualité et le consentement, dans un cadre sécurisé.

Les ateliers bien être à destination des jeunes filles ont favorisé la confiance, l'expression et la prévention.

La participation ponctuelle de la psychologue à ces temps collectifs a renforcé l'accompagnement et la prévention des ruptures.

En 2025, le SAGAJM a ainsi confirmé sa capacité à proposer un accompagnement sur-mesure, au plus près des besoins des jeunes.

Préserver le sens de la mission du SAGAJM

L'évolution du public accueilli au sein du SAGAJM, marquée par une augmentation des troubles psychiques et des situations de handicap, constitue un enjeu majeur pour le service. Ces profils nécessitent des accompagnements plus soutenus et individualisés, invitant à adapter les pratiques et les partenariats, notamment avec la Maison de l'Autonomie (MDPH) et les acteurs du soin. Les fragilités psychiques, cognitives et les conduites addictives observées compliquent l'accès à l'autonomie dans un temps limité.

Le faible nombre de contractualisations de Contrats Jeunes Majeurs (CJM) en 2025, pour les jeunes entrés mineurs dans le service, souligne le besoin d'ajuster les orientations au regard du niveau de maturité des jeunes accueillis. La configuration de l'hébergement diffus appelle une vigilance accrue sur les conditions de sécurité et d'accompagnement.

Clarifier les critères d'orientation vers le SAGAJM apparaît essentiel pour garantir des parcours respectueux et adaptés. Le manque de solutions spécialisées renforce la nécessité d'un travail partenarial renforcé.

L'enjeu demeure de prévenir les ruptures et de soutenir des trajectoires d'insertion réalistes, fondées sur du temps et des moyens humains adaptés.

CER ▶ CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ

Le CER a pour vocation de proposer une rupture dans le parcours infractionnel, mais aussi un cadre contenant, structurant et constructif durant 4 mois, à 6 mineurs placés sous-main de justice, âgés de 15 ans ½ à 17 ans ½. Au travers d'un programme d'activités soutenu, une prise en charge individualisée est proposée afin d'éviter la récidive et de préparer le mineur à investir un projet personnalisé après son placement en CER.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 21 mineurs
- Taux d'occupation : 59 %
- Nombre d'entrées : 21 admissions pour 245 demandes (9 %)
- Nombre de sorties : 19
- Age moyen à l'entrée : 15 ans et 8 mois
- Motifs de mesures :
 - Infraction à la législation sur les stupéfiants : 40 %
 - Atteintes aux personnes : 33 %
 - Atteintes aux biens et aux personnes : 20 %
 - Atteintes aux biens : 7 %
- Durée de mesure pour les sortants : 2 mois et 20 jours
- Situation/orientation à la sortie :
 - Rentrés dans leur famille : 11
 - Orientés vers un autre placement pénal : 5
 - A fugué et n'est jamais revenu au CER : 1
 - Orienté vers un placement civil (MECS) : 1
 - Incarcéré : 1

Le retour des projets qui rassemblent

Malgré une année marquée par une suspension d'activité, le CER Le Passage a su relancer des projets porteurs de sens et de dynamique collective.

L'un des temps forts reste le séjour de décadage, qui a permis à 12 jeunes de vivre 3 jours d'itinérance, sac au dos, en pleine nature. Ce moment « hors les murs » a été un puissant levier de cohésion, de responsabilité et de dépassement de soi.

Autre réussite : la reprise du potager, avec des récoltes inattendues malgré le retard saisonnier, et l'utilisation du système de récupération d'eau de pluie, désormais pleinement opérationnel.

Enfin, la participation des jeunes au Parcours du Goût, couronnée par un 3^e prix national, a été un véritable moment de fierté partagée.

Une année qui montre que, même dans la difficulté, le sens éducatif et l'engagement collectif restent les moteurs du CER Le Passage.

Comprendre les enjeux d'une prise en charge en CER

Le placement en Centre Éducatif Renforcé repose sur une prise en charge intensive, continue et très structurée, qui impose un haut niveau d'exigence pour les équipes comme pour les jeunes.

2025 l'a rappelé : la stabilité des équipes est un enjeu majeur. Le rythme du CER, les profils des jeunes accueillis, et la forte mobilisation éducative nécessaire rendent les recrutements et la fidélisation difficiles.

La suspension d'activité a aussi mis en lumière l'importance du cadre réglementaire, du respect des droits fondamentaux, et de l'harmonisation des pratiques professionnelles.

Au quotidien, accompagner en CER signifie :

- offrir un cadre sécurisant,
- gérer l'urgence tout en construisant du sens,
- maintenir une cohérence éducative,
- et soutenir des jeunes aux parcours marqués par les ruptures.

Un chantier exigeant, mais essentiel, qui place la qualité de l'accompagnement et la stabilité de l'équipe au cœur des priorités 2026.

DATE DE CRÉATION : 1997.

LOCALISATION

Saint-Paul-lès-Romans depuis mars 2023.

CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

PUBLIC : Garçons délinquants âgés de 15,5 à 17,5 ans.

CAPACITÉ : 6 mineurs.



CEF ► CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Le CEF de Valence, accueille un groupe de 12 adolescents placés sous main de justice, confiés dans un cadre délicat ou criminel. Il s'agit d'élaborer pour chaque jeune une trajectoire personnalisée et de définir un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle adapté selon la durée du placement.

Le projet éducatif est construit en fonction des particularités et de la personnalité de chacun, dans une approche de soin psychologique et/ou psychiatrique, à partir des observations croisées des différents pôles d'intervention du centre : éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 50 mineurs
- Taux d'occupation : 63 %
- Nombre d'entrées : 40 admissions pour 932 demandes (4 %)
- Nombre de sorties : 42
- Age moyen à l'entrée : 16 ans et 10 mois
- Motifs de mesures
 - Infraction à la législation sur les stupéfiants : 30 %
 - Atteintes aux personnes : 30 %
 - Atteintes aux biens : 26 %
 - Atteintes aux biens et aux personnes : 10 %
 - Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste : 4 %
- Durée de mesure pour les sortants : 2 mois et 18 jours
- Situation/orientation à la sortie :
- Retour en famille avec un suivi PJJ en milieu ouvert : 12 (28 %)
- Fugue : 13 (31 %), dont 10 remis à leur famille et 5 incarcérés
- Incarcération : 10 (24 %)
- Autre placement pénal : 7 (17 %), dont 2 au CHD, 2 dans un autre CEF, 2 en CER, 1 en UEHC

DATE DE CRÉATION : 2003.

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

PUBLIC :
Garçons délinquants de 16 à 18 ans.

CAPACITÉ : 12 mineurs.



Projets techniques, solidarité et créativité

Malgré une année marquée par les fugues, l'instabilité de l'équipe et même un incendie, le CEF de Valence a réussi à mener des projets porteurs et extrêmement fédérateurs pour les jeunes.

L'un des faits marquants est la dynamique exceptionnelle autour des ateliers techniques :

- construction de canapés en palettes,
- remise en état du poulailler,
- aménagement du petit bois pour en faire un parcours santé,
- fabrication d'un abri vélo et d'un abri bois,
- partenariat renouvelé avec Drôme Abeille pour la production de miel.

Ces projets ont permis aux jeunes de se responsabiliser, d'apprendre des gestes techniques, de collaborer et surtout de valoriser concrètement leur travail.

Autre réussite très appréciée : le marché de Noël solidaire, où les jeunes ont vendu bougies en cire d'abeille, miel, sablés et décorations réalisés au CEF. Ils ont eux mêmes tenu un stand et présenté leur projet au public, un moment propice pour nourrir la confiance en soi.

Enfin, la participation du CEF au Parcours du Goût, via la construction du stand et la mobilisation des jeunes, a été un vrai temps fort, salué par les équipes et les partenaires.

Une année difficile, mais riche en réussites concrètes et en actions qui redonnent du sens à la prise en charge.

Intensité, fragilités et nécessité d'un collectif solide

L'année 2025 rappelle à quel point la prise en charge en CEF est exigeante et sensible, tant pour les professionnels que pour les jeunes.

Le premier enjeu reste la volatilité du public :

- 23 mineurs sur 50 ont fugué,
- 57 % des fugues ont eu lieu dès le 1^{er} mois,
- 35 fugues ont eu lieu au total, dont 15 sans retour.

Ce phénomène, couplé à plusieurs incarcérations, entraîne une instabilité permanente du groupe et affecte mécaniquement le taux d'activité.

Le second enjeu touche à la santé mentale, particulièrement présente au CEF : impulsivité, difficultés de régulation émotionnelle, traumatismes, conduites addictives... Les jeunes ont bénéficié de 171 entretiens psychologiques en six mois, ce qui montre l'ampleur du besoin d'accompagnement clinique.

S'y ajoute un enjeu RH majeur : renouvellement important de l'équipe, accidents du travail, arrêts maladie, CDD fréquents, postes vacants... En 2025, 45 % de l'équipe avait moins d'un an d'ancienneté, ce qui n'est pas sans impacter la continuité éducative et la cohésion.

Enfin, le contexte légal et les attentes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse imposent un niveau élevé de formalisation, de traçabilité, de conformité des pratiques, rendant le travail encore plus exigeant.

Le CEF reste une modalité de placement indispensable mais complexe, où stabilité d'équipe, pluridisciplinarité, cadre structuré et cohérence collective sont essentiels pour sécuriser les jeunes et soutenir leur évolution.

Il sera nécessaire de poursuivre le soutien de l'équipe du CEF afin de lui permettre de dépasser les obstacles et de reconstruire un quotidien professionnel alliant qualité de vie au travail et qualité des prises en charge.



CHD ► CENTRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

Le CHD accompagne 9 adolescent(e)s ou jeunes majeur(e)s, en Drôme, Ardèche et au-delà, pendant 6 mois renouvelables dans le cadre pénal. L'accompagnement est individuel et personnalisé. L'hébergement est choisi et adapté en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités à être autonome.

Placement « hors les murs », le CHD s'appuie sur le parcours individuel du jeune. Il s'adresse à des jeunes ayant commis des actes de délinquance, à leur sortie d'incarcération ou de placement contenant (CER, CEF...), lorsque le retour au domicile familial n'est pas immédiatement envisageable ou souhaitable. Il permet la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et débouche sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 13 mineurs
- Taux d'occupation : 102 %
- Nb d'entrées : 4 admissions pour 40 demandes (10 %)
- Nombre de sorties : 3
- Age moyen : 17 ans et demi
- Motifs de mesures :
 - Atteintes aux personnes : 7
 - Infraction à la législation sur les stupéfiants : 3
 - Atteintes au bien : 2
 - Détention d'arme non autorisée : 1
- Durée de mesure pour les sortants : 9 mois
- Situation/orientation à la sortie :
 - Retour en famille : 2
 - Autonomie : 1

Des parcours qui témoignent d'avancées

L'année 2025 a confirmé la force du CHD dans l'accompagnement vers l'autonomie.

Parmi les réussites marquantes, plusieurs jeunes ont obtenu des diplômes ou renoué avec les apprentissages. Entre 2018 et 2025, 13 jeunes ont validé un titre – du CFG jusqu'au baccalauréat professionnel – preuve que, dans un cadre adapté et sécurisant, ces parcours fragilisés peuvent redevenir porteurs.

Autre temps fort : la participation de 2 jeunes du CHD au Parcours du Goût aux côtés du CER et du CEF. L'équipe mixte a remporté le 3^e prix, offrant aux jeunes un moment de valorisation, d'engagement collectif et de fierté personnelle.

Enfin, l'année a été marquée par une stabilisation des hébergements, avec 8 jeunes accueillis en continu chez une famille de parrainage et une progression vers les logements autonomes pour certains. Une réussite rare, qui montre la capacité du CHD à sécuriser les parcours et à offrir un cadre contenant, tout en développant l'autonomie des jeunes.

Entre autonomie, soins et transitions

Le CHD accompagne des jeunes sortant d'incarcération, de CEF ou de CER (62 % en 2025), souvent confrontés à des ruptures, des troubles psychiques et une autonomie encore fragile.

Ce placement, centré sur l'hébergement diversifié et l'accès progressif à l'autonomie, relève plusieurs défis majeurs.

D'abord, la santé mentale, devenue un enjeu central : le service observe une augmentation des troubles anxieux, dépressions, troubles neurodéveloppementaux et des situations nécessitant une coordination étroite avec les dispositifs de soins. La montée en charge des partenariats spécialisés devient essentielle pour sécuriser les parcours.

Ensuite, l'apprentissage de l'autonomie reste un défi : certains jeunes peinent à supporter la solitude ou à gérer un logement individuel. Le CHD doit adapter ses pratiques, soutenir davantage les compétences psychosociales et consolider son réseau d'hébergement.

Enfin, la modalité CHD repose sur une forte articulation pluridisciplinaire, nécessitant une équipe stable, formée et cohérente. L'évaluation externe de 2025 a souligné la qualité de l'accompagnement, tout en identifiant des besoins de formalisation (gestion des risques, participation des jeunes, structuration des parcours en matière de santé).

L'enjeu 2026 : poursuivre un accompagnement global, sécurisant et structurant, pour permettre à chaque jeune de franchir un cap vers l'autonomie.

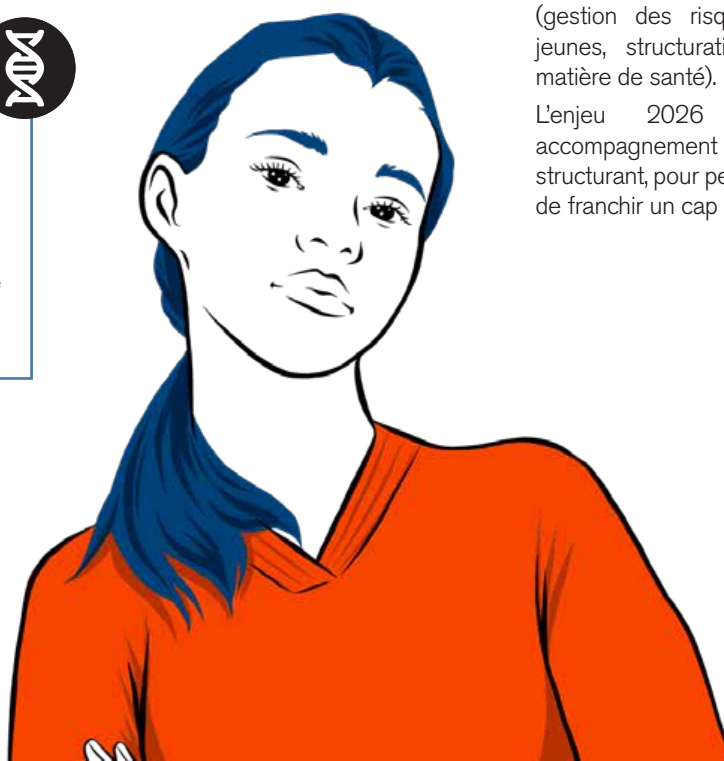
DATE DE CRÉATION : 2008.
2001 pour le SAPMN, prédécesseur du CHD.

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

PUBLIC : Garçons et filles sous main de justice de 15 à 21 ans.

CAPACITÉ : 9 mineurs et jeunes majeurs.



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

► ÉDUCATEURS ET PSYCHOLOGUES DE RUE

Les éducateurs de rue de la Prévention spécialisée sont au contact des jeunes dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter les conduites à risques, les incivilités, la délinquance, le décrochage scolaire et la marginalisation des plus en difficulté ou en souffrance. Outre l'absence de mandat administratif ou judiciaire, l'intervention s'appuie sur 3 principes fondateurs : la confidentialité, l'anonymat des jeunes et de leur famille et leur libre adhésion.

Chiffres-clés

Nombre de bénéficiaires : plus de 2100 jeunes rencontrés, 379 jeunes suivis, dont 189 en accompagnement formel

- Crestois : plus de 850 jeunes rencontrés, environ 150 jeunes suivis, dont 75 jeunes en accompagnement (25 filles et 50 garçons) ; 33 familles
- Montélimar : 160 jeunes suivis (55 filles et 105 garçons) dont 78 en accompagnement, 46 en accroche, 36 fin d'accompagnement dans l'année ; audience de 1160 jeunes ; 44 familles dont 15 accompagnées
- Pierrelatte : 69 jeunes suivis dont 36 en accompagnement (23 filles et 46 garçons) et 33 en accroche ; 26 familles dont 5 accompagnées

Age des jeunes :

- Crestois : moyenne d'âge de 18 ans ; 44 % de moins de 18 ans ; 73 % de 16-20 ans
- Montélimar : moyenne d'âge de 18,5 ans ; 21 % de 14-16 ans, 24 % de 17-18 ans, 24 % de 19-21 ans, 23 % de plus de 22 ans
- Pierrelatte : 2/3 (46 jeunes) de 13-18 ans

Problématiques travaillées :

- Crestois : mal-être ou souffrance psychologique (61 %) ; conduites à risques (49 %) ; accès au soin psy (36 %) ; problématiques comportementales (32 %) : décrochage scolaire (23 % - 36 jeunes décrochés) ; conseil parentalité (23 %) ; emploi-insertion (23 %)
- Montélimar : santé mentale, addictions et conduites à risques, justice, scolarité/formation, logement, insertion, problématiques familiales ; nouvelles problématiques qui s'intensifient : décrochage scolaire précoce, prostitution, trafic et violence
- Pierrelatte : mal-être ; problématiques comportementales (conduites à risques, difficultés scolaires et d'insertion) ; décrochage

Origine de la relation :

- Crestois : travail de rue (42 %) ; éducation nationale (27 %) ; parents ou fratrie (15 %) ; travailleurs sociaux (11 %) ; réseaux informels/copains/réseaux sociaux (4 %)
- Montélimar : travail de rue (51 %) ; partenaires (22,5 %) ; entourage (11 %) ; démarche du jeune (9 %) ; actions collectives (6 %)
- Pierrelatte : travail de rue (40 %) ; jeux bas d'immeuble (29 %) ; parents (10 %) ; charrette santé (9 %) ; partenaires (7 %) ; interventions scolaires (4 %)

Intervenir au plus près des jeunes sur les territoires

Les équipes de prévention spécialisée interviennent auprès des jeunes de 10 à 21 ans (parfois au-delà), en difficulté ou en rupture, sur 3 territoires : Montélimar, Pierrelatte et le Crestois-Pays de Saillans. Leur mission repose sur un principe clé : aller vers les jeunes, dans leur environnement quotidien, sans contrainte ni mandat.

- Une présence de terrain renforcée :

En 2025, les équipes ont consolidé leur présence dans les rues, les quartiers, les établissements scolaires et sur les réseaux sociaux, afin de toucher des jeunes souvent éloignés des dispositifs classiques.

- À Montélimar, 51 % des premiers contacts ont lieu dans l'espace public, preuve du rôle central du travail de rue.
- Sur le Crestois-Pays de Saillans, 42 % des accompagnements débutent dans la rue et 27 % dans les établissements scolaires.
- À Pierrelatte, les éducateurs sont intervenus quotidiennement dans les écoles et les quartiers, notamment en soirée pour créer du lien avec les jeunes.

- Des actions concrètes et visibles :

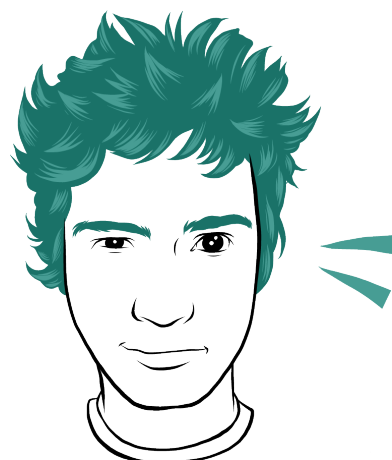
Les équipes ont mis en place de nombreuses actions éducatives et de prévention :

- Actions de santé et de prévention : "charrettes santé", interventions en classe, débats autour des addictions, de la vie affective ou du bien-être
- Activités collectives et éducatives : jeux de quartier, sorties, ateliers, camps et groupes de parole favorisant le lien social et la confiance
- Insertion et remobilisation : chantiers éducatifs, stages ou accompagnement vers l'emploi, particulièrement développés à Montélimar et Crest.

Certaines initiatives illustrent cette dynamique :

- Le dispositif "psy de rue", déployé à Montélimar et Crest, permet d'aller au-devant des jeunes en souffrance psychique et de faciliter l'accès aux soins.
- Le travail sur l'ouverture de "points d'accueil et d'écoute pour les jeunes" à Montélimar et Crest vise à créer des lieux repères et sécurisants.

L'objectif est de retisser un lien entre les jeunes en difficulté et la société, en s'appuyant sur la confiance, la proximité et le partenariat.



Répondre à des situations de plus en plus complexes

L'année 2025 confirme une évolution profonde des besoins des jeunes accompagnés, avec des problématiques plus précoces, plus multiples et plus intenses.

- Une montée des fragilités chez les jeunes :

Sur l'ensemble des territoires, les équipes constatent :

- Une augmentation du mal-être et des troubles de santé mentale, qui concernent une majorité des jeunes (jusqu'à 81 % sur le territoire du Crestois)
- Une forte préoccupation autour des addictions (consommations précoces), du narcotrafic et des conduites à risques
- Une précocité des difficultés, notamment dès 13-16 ans (Montélimar et Pierrelatte)
- Des situations de plus en plus complexes mêlant addictions, décrochage scolaire, violence, précarité ou exploitation (prostitution, trafics), particulièrement marquées à Montélimar.

- Des défis structurels pour les équipes :

Les équipes doivent aussi composer avec des contraintes :

- Manque de moyens humains, notamment sur le territoire rural du Crestois où l'équipe est composée de 2 éducateurs et une psychologue
- Tensions sur l'accès aux soins, très marquées à Montélimar (pénurie de professionnels, délais longs).
- Financements incertains, impactant certaines actions comme les chantiers éducatifs.

- Vers des réponses adaptées et innovantes :

Pour 2026, plusieurs axes de travail s'imposent sur les territoires :

- Renforcer la santé mentale comme priorité : Consolidation des dispositifs "psy de rue", développement des partenariats avec le secteur médico-social.
- Agir plus tôt auprès des jeunes : Accent à mettre sur les 10-18 ans et les situations de décrochage précoce, en lien étroit avec les établissements scolaires.

- Développer l'insertion et les alternatives : Chantiers éducatifs, projets collectifs, initiatives innovantes (ex : projet Élan Mosaïque à Puygiron pour Montélimar).
- Renforcer le travail en réseau : Coordination accrue avec les acteurs locaux (éducation, santé, justice, insertion) pour sécuriser les parcours.
- Adapter les pratiques aux évolutions des usages : Présence renforcée sur les réseaux sociaux, compréhension des nouvelles formes de socialisation et des risques numériques.

Fin 2025, la Mairie de Pierrelatte a choisi de ne pas reconduire le conventionnement de l'équipe de prévention spécialisée de la Sauvegarde 26.

Les chantiers éducatifs

Nombre de bénéficiaires :

- 33 jeunes - 4 filles et 29 garçons

Réalisations :

- 57 contrats (51 à Montélimar, 5 à Crest et 1 à Pierrelatte) pour 841 heures de travail
- plus de 8 700 € de rémunération versés aux jeunes

DATE DE CRÉATION : 1974.

LOCALISATION

Montélimar, Crest (territoire Crestois – Pays de Saillans avec Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre et Saillans), Pierrelatte.

CADRE LÉGAL

Habilitation par le Département et conventionnement tripartite avec les collectivités territoriales (commune, communauté de communes, agglo).

PUBLIC

Garçons et filles de 10 à 21 ans.

CAPACITÉ

Non réglementée.



LE DISPOSITIF « PSYS DE RUE »

► UNE RÉPONSE DE PROXIMITÉ EN SANTÉ MENTALE POUR LES JEUNES

Initié en 2021 avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, le dispositif « psys de rue » s'inscrit dans les actions de la prévention spécialisée. Il mobilise des psychologues intervenant directement sur le terrain, en lien étroit avec des éducateurs spécialisés, afin d'aller à la rencontre des jeunes confrontés à des difficultés sociales, scolaires ou psychiques.

Chiffres-clés

Nombre de bénéficiaires :

- Sensibilisation dans les établissements scolaires : 841 jeunes (audience)
- Charrette santé : 774 jeunes - 454 sur le Crestois et 320 sur Montélimar
- En accompagnement : 37 jeunes - 20 sur le Crestois et 17 sur Montélimar
- En accroche : 66 jeunes - 20 sur le Crestois et 46 sur Montélimar

Un dispositif fondé sur l'« aller vers » et la libre adhésion

Le « psy de rue » repose sur une démarche spécifique d'intervention dite d'« aller vers », propre à la prévention spécialisée, qui consiste à ne pas attendre la demande mais à se rendre disponible là où se trouvent les jeunes.

Cette approche s'appuie sur plusieurs principes :

- présence régulière sur le terrain, permettant d'instaurer une relation de confiance
- échanges informels, sans contrainte ni cadre formel imposé
- libre adhésion, laissant au jeune la possibilité de s'engager ou non dans un accompagnement.

Lorsque la relation est établie, un accompagnement psychologique peut être proposé, sous forme d'entretiens ponctuels ou réguliers, adaptés aux besoins et au rythme de chacun. Selon les territoires, ces modalités varient : accompagnements plus structurés à Crest, interventions plus souples et opportunes à Montélimar.

Une réponse adaptée aux enjeux actuels de santé mentale

Le dispositif répond à un constat partagé par les professionnels de terrain : une augmentation significative du mal-être chez les jeunes, se traduisant notamment par des situations d'anxiété, d'isolement, de décrochage scolaire, de conduites à risque ou d'addictions.

Parallèlement, l'accès aux soins psychiques demeure limité pour une partie de la population, en raison de freins multiples : manque d'offre, délais d'attente, représentations négatives ou difficultés d'accès.

Dans ce contexte, le « psy de rue » vise à :

- faciliter l'accès à un premier niveau d'écoute et de soutien psychologique
- prévenir l'aggravation des situations
- orienter les jeunes vers les dispositifs de droit commun lorsque cela est possible
- contribuer à la déstigmatisation de la santé mentale.

Des actions individuelles et collectives complémentaires

En 2025, le dispositif a permis d'accompagner individuellement une quarantaine de jeunes sur les 2 territoires, avec un nombre significatif d'entretiens réalisés.

En complément des suivis individuels, les équipes ont développé des actions collectives de prévention et de sensibilisation, en lien avec les partenaires locaux :

- interventions en milieu scolaire
- groupes de parole
- actions de promotion de la santé (type « charrettes santé »)
- temps d'échange avec les familles et les professionnels partenaires.

Ces actions contribuent à diffuser une culture de la santé mentale et à repérer plus précocement les situations de fragilité.

Une démarche partenariale structurante

Le dispositif s'inscrit dans une logique de travail en réseau, en articulation avec les acteurs du territoire : Éducation nationale, structures de santé, collectivités, associations, missions locales, etc.

Cette coopération permet :

- de renforcer le repérage des situations
- d'assurer une continuité des accompagnements
- de proposer des réponses adaptées et coordonnées.

Le lien étroit entre psychologues et éducateurs spécialisés constitue par ailleurs un levier essentiel, à la croisée des champs éducatif, social et sanitaire.

Une évaluation externe confirmant la pertinence du dispositif

En 2025, le dispositif a fait l'objet d'une évaluation par l'Observatoire Régional de Santé (ORS). Celle-ci a mis en évidence la pertinence et la valeur ajoutée du « psy de rue », en particulier pour des jeunes peu enclins à solliciter les dispositifs classiques.

L'étude souligne notamment plusieurs apports significatifs :

- une amélioration du bien-être et de l'expression des jeunes accompagnés
- une capacité à instaurer un lien de confiance dans des contextes souvent marqués par la défiance vis-à-vis des institutions
- un rôle clé dans le repérage précoce des situations de souffrance psychique
- une contribution efficace à l'orientation vers le soin lorsque cela est nécessaire.

L'ORS met également en avant le caractère innovant et complémentaire du dispositif, qui vient combler un angle mort entre action éducative et prise en charge sanitaire. Cette évaluation conforte ainsi les orientations engagées et légitime la poursuite de son développement.

Des effets reconnus et des perspectives de développement

Les premiers retours d'expérience mettent en évidence l'intérêt du dispositif : amélioration de l'expression des jeunes, renforcement du lien de confiance, et, dans certains cas, engagement dans un parcours de soin.

Toutefois, plusieurs enjeux demeurent :

- la montée des situations complexes ;
- les tensions sur l'offre de soins en santé mentale ;
- la nécessité de sécuriser les financements.

Dans cette perspective, les orientations pour les années à venir visent à :

- consolider et pérenniser le dispositif ;
- renforcer les partenariats en santé mentale ;
- élargir progressivement le public accompagné, notamment jusqu'à 25 ans ;
- développer de nouvelles modalités d'intervention, en adéquation avec les besoins des territoires.

Enjeux et finalités

Le dispositif « psy de rue » participe pleinement à une ambition plus large : rendre la santé mentale accessible à tous les jeunes, quels que soient leur situation ou leur territoire de vie.

En favorisant une approche de proximité, fondée sur la confiance et la libre adhésion, il constitue une réponse adaptée aux évolutions des besoins et contribue à prévenir les ruptures de parcours, soutenir le bien-être et renforcer l'inclusion sociale des jeunes.

TREMLIN

► SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR ÉDUCATIF

Tremplin est un service d'accueil de jour éducatif (SAJE) destiné aux adolescents en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire, symptomatique d'autres difficultés sociales ou familiales. Il accompagne chaque jeune individuellement dans un espace de travail collectif. Les parents sont associés au projet de leur enfant et accompagnés dans l'exercice de leur fonction parentale.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 29 mineurs - 13 filles et 16 garçons
- Taux d'occupation : 107 %
- Nombre d'entrées : 11 admissions pour 19 demandes (58 %)
- Nombre de sorties : 17
- Age moyen au 31/12 : 16 ans
- Motifs de mesures :
 - Déscolarisation ou décrochage scolaire
 - Absence de projet
 - Difficultés de comportement
 - Carence éducative ou manque de cadre
- Durée de mesure pour les sortants : 1 an et 1 mois
- Situation/orientation à la sortie
 - En famille sans mesure éducative : 6
 - Placement en MECS : 4
 - Mesure d'AEMO renforcée : 3
 - Placement en lieu de vie : 2
 - Mesure d'AEMO ou AED : 1
 - En famille avec autre mesure éducative : 1

DATE DE CRÉATION : 2007.

LOCALISATION :

Valence.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil relatif à l'assistance éducative
- Article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles concernant l'aide administrative
- Code de justice pénale des mineurs pour certains jeunes jugés pour des actes de délinquance (justice pénale des mineurs)

PUBLIC : Filles et garçons de 12 à 18 ans.

CAPACITÉ : 16 places.

Des projets concrets pour remobiliser les jeunes

Tremplin agit au quotidien en proposant un accompagnement individualisé combinant soutien scolaire, activités éducatives, accompagnement psychologique et travail avec les familles. L'objectif est de permettre aux jeunes de « raccrocher », retrouver une dynamique positive et construire un projet d'avenir.

En 2025, l'activité du service a été particulièrement soutenue, avec un taux d'occupation supérieur à 100 %, preuve de besoins croissants sur le territoire.

Parmi les réalisations marquantes, plusieurs actions illustrent la diversité des accompagnements proposés :

- Citoyenneté et engagement : participation à des actions solidaires (soupe solidaire), à des ateliers sur les inégalités ou encore à des visites en EHPAD
- Ouverture culturelle : organisation d'un séjour à Paris avec visite du Sénat, pour sensibiliser les jeunes au fonctionnement démocratique
- Insertion professionnelle : développement de partenariats avec des entreprises locales, mise en place de stages, dont certains rémunérés, et visites de structures professionnelles.

L'année 2025 a également été marquée par des améliorations concrètes des conditions d'accueil, avec l'agrandissement des locaux et la réorganisation des espaces entre professionnels et jeunes, offrant un cadre et des repères plus adaptés.

Renforcer l'insertion et répondre à des besoins croissants

Face à l'augmentation des situations complexes chez les adolescents, le service Tremplin s'inscrit dans une dynamique de transformation pour les années à venir. Les jeunes accueillis présentent de plus en plus de fragilités, notamment liées à la santé mentale, aux addictions aux écrans ou aux phobies scolaires. Dans ce contexte, plusieurs enjeux majeurs se dessinent :

- D'abord, renforcer l'accompagnement vers la formation et l'emploi :

Le service prévoit de développer des parcours préqualifiants, avec la perspective de valider des avoirs et savoir-faire. L'objectif est de donner aux jeunes des compétences concrètes et reconnues, facilitant leur insertion.

- Ensuite, structurer davantage les parcours de santé et de suivi :

L'intégration d'un poste d'infirmier à temps partiel vise à mieux prendre en compte la santé physique et mentale des adolescents, devenue un enjeu central dans leur accompagnement.

- Améliorer les conditions d'accueil constitue aussi une priorité :

Un projet de rénovation des locaux est à l'étude, pour adapter les espaces aux besoins des jeunes et offrir un environnement plus propice au travail éducatif.

- Enfin, consolider la qualité de l'accompagnement.

À la suite de l'évaluation externe, le service poursuit la mise en place d'outils de prévention et de gestion des risques, notamment en matière de maltraitance, afin de garantir un cadre sécurisé et bienveillant.

Au cœur de ces perspectives, un objectif constant : **permettre à chaque jeune, malgré ses difficultés, de retrouver confiance, se projeter dans l'avenir et devenir acteur de son parcours.**



PE ► PLACEMENT EXTÉRIEUR DE PERSONNES ÉCROUÉES

Le placement extérieur (PE) est un aménagement de peine prononcé par un juge d'application des peines à la suite d'une demande motivée du détenu. Il varie d'une durée de 3 à 12 mois et permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant la réinsertion sociale et professionnelle de la personne incarcérée.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 48 majeurs - 2 femmes et 46 hommes
- Taux d'occupation : 109 %
- Nombre d'entrées : 35 admissions pour 66 demandes (53 %)
- Nombre de sorties : 32
- Age moyen au 31/12 : 38 ans
- Motifs de mesures :
 - Violence, violence sur conjoint, violences aggravées
 - Vols, vols aggravés
 - Délits routiers
 - Stupéfiants
 - Viols, agressions sexuelles, inceste
 - Homicide
- Durée de mesure pour les sortants : 5 mois et demi
- Situation/orientation à la sortie :
 - Recherche d'emploi : 11
 - Détention : 9
 - En emploi : 8
 - Retraite : 2
 - En formation : 2

DATE DE CRÉATION : 2014.

LOCALISATION : Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar).

CADRE LÉGAL : Justice pénale des majeurs. Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

PUBLIC : Détenus majeurs.

CAPACITÉ : 20 places.



Accompagner la sortie de détention vers une nouvelle vie

Le service de Placement Extérieur de personnes écroûées accompagne des personnes majeures détenues en fin de peine, principalement issues du centre pénitentiaire de Valence. Sa mission : préparer leur retour à la vie libre en favorisant leur insertion sociale et professionnelle.

En 2025, le dispositif a confirmé son rôle essentiel avec une activité particulièrement soutenue : 48 personnes accompagnées, 35 admissions et un taux d'occupation dépassant les 108 %, signe de besoins importants sur le territoire.

Concrètement, le service propose un accompagnement global :

- **Un hébergement** en appartement ou en famille pour stabiliser la situation
- **Un suivi social et psychologique** pour soutenir les parcours souvent fragiles
- **Un accompagnement vers l'emploi**, en lien étroit avec des partenaires comme l'association XP2i
- **Des activités de remobilisation**, comme la médiation animale ou le travail autour de l'autonomie.

Un moment clé de cet accompagnement est la fin de la mesure. Les équipes jouent alors un rôle de « liant » pour éviter les ruptures : elles aident à trouver un logement, à finaliser un projet professionnel et à sécuriser l'ensemble des démarches administratives.

Les résultats sont encourageants : en 2025, près des trois quarts des sorties se sont déroulées conformément au projet, et 21 personnes sur 32 sortants sont engagées dans un emploi ou une formation.

À travers ces actions, le service contribue concrètement à prévenir la récidive et à favoriser une réinsertion durable, en redonnant aux personnes accompagnées des repères, des compétences et des perspectives d'avenir.

Consolider un modèle efficace face à de nouveaux défis

Dans un contexte marqué par l'augmentation des besoins et des contraintes financières, le service de Placement Extérieur doit aujourd'hui relever plusieurs défis pour poursuivre sa mission.

- **Premier enjeu : maintenir un accompagnement de qualité** : Le service accueille des publics aux profils variés et parfois complexes. Il doit continuer à proposer un suivi individualisé, notamment dans les moments clés comme l'accès au logement ou le retour à l'emploi, indispensables à une réinsertion durable.

- **Deuxième enjeu : garantir la viabilité économique** : La baisse des financements publics impose d'optimiser les ressources et de renforcer le pilotage financier, tout en maintenant le niveau d'accompagnement. Il s'agit aussi de mieux valoriser l'impact social du dispositif auprès des partenaires.

- **Troisième enjeu : répondre à une forte demande** : Avec 66 candidatures en 2025 pour 35 admissions, le service est très sollicité. Maintenir un taux d'occupation élevé tout en assurant la qualité des accompagnements nécessite une coordination étroite avec les services pénitentiaires et une grande réactivité.

- **Enfin, innover et améliorer en continu** : L'appropriation d'outils comme la plateforme nationale « PE 360° » ou la réécriture du projet de service témoignent d'une volonté d'adapter les pratiques aux évolutions des besoins.

Pour 2026, l'objectif est clair : consolider un modèle qui fonctionne, en combinant exigence, innovation et responsabilité. En renforçant ses partenariats, en sécurisant les parcours et en s'adaptant à un environnement en mutation, le service entend continuer à jouer un rôle clé dans la réinsertion des personnes sortant de détention.



Le nouveau Contrat d'objectifs et de moyens avec la Département de la Drôme : la source de projets innovants

Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 20262030 conclu entre le Département de la Drôme et l'association Sauvegarde 26

constitue un cadre structurant pour adapter l'offre de protection de l'enfance aux évolutions des besoins du territoire. Il s'inscrit dans la continuité des politiques publiques visant à renforcer la qualité des parcours des enfants protégés, en articulant prévention, accompagnement éducatif et protection spécialisée.

Six grands piliers structurent la politique départementale concernant l'Aide Sociale à l'Enfance : protéger les enfants en adaptant les pratiques, favoriser l'innovation et l'expérimentation, développer des organisations plus souples et participatives, repenser les modes de management, instaurer une culture de confiance et libérer la capacité d'initiative des professionnels. En conformité avec ces orientations, l'association affirme son ambition de proposer des réponses agiles, centrées sur les besoins fondamentaux des enfants et la continuité de leur parcours, tout en renforçant la qualité des accompagnements et la participation des personnes accompagnées.

Dans ce cadre, le CPOM fait émerger des projets innovants répondant à des enjeux sociétaux prioritaires.

Le premier concerne la **spécialisation de la Villa des adolescents en structure dédiée à l'accueil de jeunes victimes d'inceste et de violences sexuelles**. Ce projet répond à une urgence sociale majeure, dans un contexte où ces violences touchent un nombre important de mineurs et entraînent des conséquences psychotraumatiques lourdes. À partir de 2027, l'établissement accueillera exclusivement ce public, avec une prise en charge globale intégrant dimensions éducative, thérapeutique et judiciaire. L'approche se veut résolument innovante en combinant repérage des traumatismes, soins spécialisés (EMDR, thérapies cognitives), ateliers psychocorporels et accompagnement vers la reconstruction personnelle. Elle s'inscrit dans les recommandations nationales (cf. le rapport de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles Faites aux Enfants publié en 2023) visant à créer des structures spécialisées dans chaque territoire et vise à restaurer chez les adolescents un sentiment de sécurité, d'estime de soi et de pouvoir d'agir.

Le second projet innovant porte sur le **développement d'ateliers de mise en situation professionnelle au sein du service d'accueil de jour Tremplin**, destiné à des adolescents en rupture scolaire et sociale. Ces ateliers, centrés sur des activités concrètes telles que la réparation de cycles ou la cuisine, reposent sur une pédagogie progressive allant du geste à la compétence, puis à la connaissance reconnue. Ils visent à reconstruire l'estime de soi, développer des compétences transversales (rigueur, autonomie, relationnel...) et favoriser la projection vers une formation qualifiante ou un emploi. Le dispositif introduit également une reconnaissance formelle des acquis, notamment via des badges numériques, et s'appuie sur des partenariats avec l'Education nationale, mais aussi des acteurs de la formation, de l'insertion et du monde de l'entreprise.

Ces deux initiatives illustrent pleinement l'esprit du CPOM : expérimenter des réponses nouvelles face à des problématiques complexes, en articulant accompagnement éducatif, soin et insertion. Qu'il s'agisse de prendre en charge des traumatismes lourds liés aux violences sexuelles ou de remobiliser des jeunes éloignés des parcours classiques, l'objectif est identique : **permettre à chaque jeune de retrouver des perspectives d'avenir et une place dans la société**.

Elles témoignent ainsi de la volonté de la Sauvegarde 26 et du Département de la Drôme d'innover ensemble pour mieux protéger, accompagner et soutenir les publics les plus vulnérables, pour assurer sa pérennité.

Une journée associative placée sous le signe du partage et de la cohésion

Le mercredi 2 juillet, la Sauvegarde 26 a organisé sa traditionnelle journée associative au Lac des Vernets, réunissant professionnels, jeunes, familles accompagnés et partenaires autour d'un objectif commun : **partager** un moment convivial et **renforcer les liens** entre tous.

Au cœur de la journée, un triathlon en relais – mêlant course à pied, vélo et natation – a permis à chacun de participer selon ses envies et ses capacités. Dans une ambiance bienveillante, les équipes se sont encouragées et soutenues, illustrant pleinement les valeurs de **solidarité** et d'**esprit collectif** portées par l'association.

L'engagement des participants a été mis à l'honneur lors de la remise de coupes et de médailles qui a clôturé les épreuves, valorisant les efforts de chacun dans un esprit positif et fédérateur.

Tout au long de la journée, de nombreuses animations ont également été proposées : jeux en bois, stand de maquillage, borne à selfies et espace de restauration. Autant d'occasions de se retrouver, d'échanger et de profiter d'un moment de détente dans une atmosphère chaleureuse et ouverte à tous.

Le succès de cet événement est le fruit de l'implication des équipes, des bénévoles et de l'ensemble des participants, dont l'énergie et l'enthousiasme ont fait de cette journée un moment riche dont on a envie de se souvenir.

Ainsi, les photographies réalisées au cours de la journée par un bénévole et une salariée ont donné lieu à une exposition au siège de l'association, prolongeant ce moment convivial et permettant d'en partager les souvenirs avec tous.





Démarche Qualité : finalisation des évaluations HAS et plan stratégique 2026-2030

2025 a permis de finaliser, avec les 4 services œuvrant pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'évaluation de tous les services habilités selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé, marquant la fin d'un premier cycle de cinq ans sur la démarche d'amélioration continue de l'association.

Les 5 premières années de déploiement de la démarche qualité (2021-2025) ont permis la création d'une cellule qualité qui a déployé son action en plusieurs étapes : évaluations internes et plans d'amélioration continue (PACQ), formalisation des projets de service et des outils de la loi 2002 2, évaluations externes, puis structuration de la gestion des risques et du respect des droits des personnes accompagnées.

Ces travaux ont permis de poser des bases solides, tout en mettant en évidence la nécessité de poursuivre l'harmonisation des pratiques, la formalisation des outils et **le développement d'une culture qualité partagée au sein de l'association.**

Dans cette continuité, la Sauvegarde 26 poursuit sa démarche d'amélioration continue, visant à renforcer la qualité des accompagnements et la sécurité des personnes accueillies. Cette politique s'inscrit dans le cadre des exigences de la Haute Autorité de Santé et du projet associatif, tout **en valorisant l'expertise de terrain.**

Pour l'association, la qualité est envisagée comme un processus collectif fondé sur quatre principes : disponibilité, appropriation, formalisation et continuité. Il s'agit de soutenir les équipes au plus près de leurs réalités, de rendre les pratiques lisibles et partagées, et de les inscrire dans un cycle permanent inspiré de la roue de Deming (planifier, développer, contrôler, ajuster).

La stratégie se décline en **6 axes prioritaires** : la bientraitance et le respect des droits des personnes accompagnées, leur participation active, la structuration des accompagnements personnalisés, le développement des compétences professionnelles, ainsi que la prévention des risques. Une intention particulière est formulée concernant la coconstruction des projets avec les personnes accompagnées et à la valorisation de leur expertise d'usage.

L'association réaffirme ainsi sa volonté d'innovation et d'adaptation aux évolutions du secteur, en encourageant les expérimentations, le travail partenarial et le développement d'une **organisation apprenante**. Inscrite dans un cycle d'évaluation quinquennal, la démarche vise à consolider une **culture qualité durable**, au service d'accompagnements plus cohérents, sécurisés et centrés sur les besoins des enfants et des familles.

Reste à structurer et déployer une politique commune de gestion des risques, ce qui est le programme du plan d'amélioration continue de la qualité pour les 8 établissements et services évalués.

Les psys de rue à la rencontre des jeunes dans leur environnement

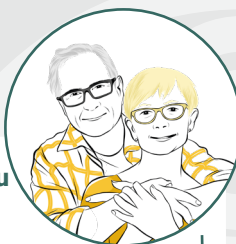
Le dispositif « **Psys de rue** », développé par la Sauvegarde 26 à partir des équipes de prévention spécialisée du Crestois et de Montélimar, constitue une réponse innovante aux besoins croissants en santé mentale des jeunes. Né d'un constat de mal être important et de difficultés d'accès aux structures de soin, il propose une approche originale en allant directement à la rencontre des jeunes âgés de 10 à 21 ans dans leur environnement quotidien.

Sa spécificité repose sur une **intervention « hors les murs »** : le psychologue est présent dans la rue, les établissements scolaires ou les espaces de loisirs, ce qui permet une rencontre progressive – voir, être vu, puis être identifié – qui favorise la création d'un lien de confiance et l'émergence d'une parole souvent difficile à exprimer dans un cadre classique. Les échanges peuvent ainsi naître de manière informelle, avant d'évoluer, si besoin, vers un accompagnement plus structuré.

En 2025, le dispositif a touché **plus de 900 jeunes** grâce à des actions de prévention collectives. Le nombre de suivis individualisés augmente, avec 20 jeunes accompagnés à Crest et 17 à Montélimar. Les modalités d'intervention diffèrent selon les territoires : suivis plus réguliers ou de crise en milieu rural, pratique moins formalisée et plus ponctuelle en milieu urbain, afin de **capter des publics très éloignés du soin.**

Reconnu pour ses effets positifs sur le mal être des jeunes et pour le renforcement des compétences des équipes éducatives, le dispositif « Psys de rue » apparaît aujourd'hui comme un levier essentiel de prévention en santé mentale pour les jeunes qui n'iraient pas spontanément vers le soin psy. Il reste toutefois confronté à des limites, notamment les difficultés d'orientation vers les structures de soin traditionnelles et la nécessité de consolider ses moyens pour assurer sa pérennité.





Intervention éducative en milieu ouvert : accompagner les Tiers Dignes de Confiance

L'action éducative menée par la Sauvegarde 26 auprès des **enfants confiés à un Tiers Digne de Confiance (TDC)** s'inscrit dans un contexte d'évolution profonde des pratiques de protection de l'enfance. Depuis la loi du 7 février 2022, ces formes de placement, autrefois marginales, se développent fortement, transformant les modalités d'intervention en assistance éducative. Sur le territoire de la Drôme provençale, une vingtaine d'enfants accompagnés en AEMO vivent désormais au domicile d'un tiers, révélant de nouveaux enjeux pour les équipes.

L'AEMO vise traditionnellement à soutenir les familles afin de garantir la protection de l'enfant tout en favorisant le maintien ou le retour au domicile parental. L'introduction du TDC complexifie cette intervention : elle implique désormais une **multiplicité d'acteurs** (enfant, parents, tiers, professionnels) et interroge les notions de place, d'autorité parentale et de lien familial. Ces configurations génèrent des situations parfois sensibles, caractérisées par des conflits de loyauté, des incompréhensions sur les rôles de chacun ou encore une charge importante pour les tiers accueillants.

Face à ces constats, une démarche d'adaptation des pratiques a été engagée par le service d'AEMO. Elle repose sur un principe central : partir des **besoins exprimés par les professionnels et les familles** pour faire évoluer l'accompagnement.

Cette dynamique a conduit à la mise en œuvre d'un projet structuré autour de deux axes : d'une part, **outiller les professionnels** pour mieux accompagner ces configurations familiales ; d'autre part, **soutenir les tiers dignes de confiance**, fréquemment exposés à un risque d'épuisement. Concrètement, plusieurs outils ont été conçus : un livret pédagogique à destination des enfants et des familles pour clarifier les rôles de chacun, des supports sur l'exercice de l'autorité parentale, ainsi qu'une grille d'évaluation visant à repérer les difficultés des TDC et prévenir leur fatigue.

Au-delà des outils, cette action a favorisé une évolution des pratiques professionnelles vers une approche plus globale du système familial, intégrant davantage l'ensemble des acteurs concernés. Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, associant réflexion collective, formation et innovation. Les premiers retours sont positifs : les supports créés sont utilisés et contribuent à sécuriser les interventions, tout en améliorant la compréhension des enjeux par les familles.

Ainsi, l'adaptation de l'action éducative aux situations impliquant un TDC illustre la capacité de la Sauvegarde 26 à faire évoluer ses pratiques en réponse aux mutations du cadre législatif et aux besoins du terrain, avec pour objectif constant la **protection et le développement de l'enfant**.



La médiation parent-ado pour réouvrir le dialogue

L'action de **médiation parent adolescent**, portée par la Maison des Parentalités et des Médiations de la Sauvegarde 26, s'inscrit dans une logique de **prévention des tensions familiales et de soutien à la parentalité**. Elle répond à un constat partagé par les professionnels et les partenaires : l'adolescence constitue une période charnière, souvent marquée par des conflits intrafamiliaux, des difficultés éducatives ou des risques de rupture du lien entre parents et enfants.

Déployée notamment sur les territoires urbains, cette action vise à adresser des problèmes concrets tels que l'absentéisme scolaire, les conduites à risque, les fugues ou les conflits répétés au sein de la famille. Elle s'adresse fréquemment à des familles fragilisées, en particulier des configurations monoparentales ou séparées, où les enjeux de communication et de place de chacun sont particulièrement sensibles. L'objectif est double : **prévenir l'aggravation des difficultés et renforcer durablement le lien familial**.

La médiation parent ado repose sur un cadre structuré et souple, combinant **entretiens individuels et séances communes**. Chaque parent et chaque adolescent peut d'abord exprimer librement son vécu, avant d'engager un travail partagé visant à restaurer le dialogue. Cette approche progressive permet de sécuriser la parole de chacun et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle, dans un espace neutre et confidentiel.

En 2025, cette action engagée en avril a concerné 29 situations, avec plus d'une cinquantaine d'entretiens réalisés. Les problématiques rencontrées illustrent la diversité des situations : ruptures de lien, difficultés de communication, gestion du quotidien ou tensions liées à la scolarité et aux règles de vie. Dans la majorité des cas, les demandes sont formulées par les parents, souvent orientés par des partenaires (Education Nationale, services sociaux, CAF), ce qui confirme l'ancrage du dispositif dans un réseau partenarial actif.

Les effets observés sont significatifs. Pour les familles, la médiation permet de **réouvrir le dialogue, apaiser les tensions et coconstruire des règles de vie adaptées**. Les adolescents bénéficient d'un espace d'expression reconnu et sécurisant, tandis que les parents trouvent un soutien dans l'ajustement de leur posture éducative face aux enjeux de l'adolescence. Plus largement, cette démarche contribue à prévenir des situations de rupture plus graves et à éviter le recours à des dispositifs plus contraints.

Ainsi, la médiation parent adolescent constitue un levier essentiel de prévention, en agissant en amont des difficultés et en renforçant les compétences relationnelles au sein de la famille. Elle participe à une approche globale du soutien à la parentalité, centrée sur le dialogue, la responsabilisation et l'intérêt supérieur de l'enfant.

FOCUS 2025

La Maison des Petits - 2025 : une année fondatrice

L'année 2025 a constitué une étape majeure dans le projet de Maison des Petits porté par l'association depuis 2021, puisque le 5 septembre, **dix enfants âgés de 6 à 12 ans ont emménagé au sein de leur nouvelle maison**, située dans le quartier de la Chamberlière à Valence.

Ce projet, rendu possible par la mobilisation de ses mécènes, incarne une volonté collective de proposer des réponses innovantes et adaptées aux besoins fondamentaux des enfants confiés à la protection de l'enfance.

Pensée comme un lieu pour se poser, se soigner, vivre et bien grandir, la Maison des Petits offre un cadre sécurisant, chaleureux et propice à la **reconstruction physique et psychique de ces enfants aux parcours marqués par des expériences traumatisantes**. Chaque espace a été conçu dans une approche globale du bien-être : chambres individuelles, espaces de vie conviviaux, espaces de jeux, salle de travail pour faire les devoirs, salle sensorielle Snoezelen, salle de balnéothérapie, lieu refuge, bureau de la psychologue, du chef de service, des éducateurs... Un appartement dédié aux parents, situé dans une aile différente du lieu de vie des enfants, permet de soutenir les liens familiaux dans un cadre apaisé et sécurisé.

Accompagnés par une équipe pluridisciplinaire engagée, les enfants bénéficient d'un environnement favorisant à la fois leur **développement**, leur **autonomie** et leur **épanouissement**.

L'inauguration officielle, le 30 septembre, a rassemblé près de 150 personnes – partenaires institutionnels, mécènes, professionnels, bénévoles et voisins. Ce temps fort a permis de valoriser le travail accompli et de partager les premières réussites d'un lieu déjà investi par les enfants, joyeux ambassadeurs de leur nouveau cadre de vie.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce au soutien du Département de la Drôme, ainsi qu'à l'engagement de nombreux partenaires, mécènes, bénévoles et donateurs. Cette **dynamique solidaire** s'est prolongée tout au long de l'année, notamment à travers des actions de soutien comme le concert caritatif du Chœur d'Hommes des Boutières organisé en octobre par le Lions Club de Valence Doyen, la Grande Braderie du Village des Marques Lafuma d'Anneyron, quatre petits déjeuners permettant aux mécènes de découvrir la Maison et le profil des enfants, ou les activités de Noël animées pour les enfants par des salariées de Koesio. En fin d'année, une campagne d'appel aux dons a permis de collecter près de 15 000 euros grâce à la générosité des donateurs.

La Maison des Petits fonctionne aujourd'hui comme un lieu d'accueil innovant centré sur les besoins de l'enfant et la prise en charge des traumatismes précoces. Elle symbolise l'**engagement d'une communauté bienveillante**, autour de la Sauvegarde 26, pour **accompagner les enfants les plus vulnérables vers un avenir plus serein**.



A Puygiron, le projet « Élan Mosaïque » se déploie

Le projet « **Élan Mosaïque** », porté sur la commune de Puygiron par la Sauvegarde 26 et ses partenaires locaux, vise la création d'un **lieu innovant, éducatif, culturel et social** à l'échelle du territoire montilien. Fondé sur une véritable **communauté d'action**, il rassemble élus, associations, entreprises et habitants autour d'un objectif commun : proposer un espace ouvert à tous, favorisant l'inclusion, la participation et le développement du pouvoir d'agir des personnes.

Au cœur du projet, l'implication de la prévention spécialisée apporte une expertise précieuse : connaissance fine des publics en difficulté, capacité d'aller vers les jeunes les plus éloignés des dispositifs classiques et savoir faire en matière de co-construction avec les acteurs locaux. Cette contribution permet de renforcer la dimension sociale et inclusive du site, en favorisant la mixité des publics et l'ancrage dans les réalités du territoire.

Élan Mosaïque se structure autour de plusieurs pôles complémentaires : activités éducatives et sociales, programmation culturelle et artistique, espaces de rencontre et de convivialité, actions autour du bien être et du sport, ainsi qu'un volet économique et entrepreneurial favorisant l'émergence de projets locaux.

Un jardin écologique et pédagogique, « le Jardin Mosaïque », constitue d'ores et déjà un point d'appui majeur : il permet de sensibiliser à l'environnement, de développer des actions éducatives et d'insertion, tout en valorisant des pratiques durables et des circuits courts.

Ouvert à tous, le projet s'adresse particulièrement aux personnes en situation de vulnérabilité (jeunes, familles, personnes isolées), tout en favorisant les liens intergénérationnels et les dynamiques collectives. Il ambitionne de toucher plusieurs centaines de bénéficiaires et de proposer un programme d'actions évolutif, construit en fonction des besoins du territoire.

Pensé comme un espace d'expérimentation, Élan Mosaïque repose sur une logique d'innovation continue : les actions seront testées, évaluées puis ajustées afin d'assurer leur pertinence et leur pérennité. En articulant enjeux sociaux, culturels et écologiques, ce projet se positionne comme un **levier de transformation locale**, au service du bien être, de l'inclusion et du développement durable



donateurs

ERP
Espace de recherche et de
prospective Santé & Solidarités

FACÉ
La Fondation
pour l'inclusion

GPA

Puygiron
MAIRIE

Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE

PubliCom
Agence de Communication

MERCI AUX MÉCÈNES DE LA MAISON DES PETITS !

GRANDS DONATEURS



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE DROME ARDECHE

Crédit  Mutuel



BIENFAITEURS

BERT & YOU

APF POOL DESIGN



neteem
Consulting Management

koesio
CONNEXION MAXIMALE



Gedimat
Delmonico Dorel



SOUTIENS



COVATEAM



Lafuma
MOBILIER



CRÉDIT AGRICOLE



sodetec



BONHOMME
BÂTIMENT



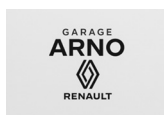
SKIPPER
GROUPE



Richard Drevet
MOBILITÉS



HOFFNER
TERRASSEMENT



Delorme
Battandier
Menuiserie

BERNARD & FILS
PLUMBER-CHAUFFAGISTE DEPUIS 1993



REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, nos financeurs et nos mécènes, ainsi que tous les bénévoles, familles de parrainage, volontaires, qui cheminent au quotidien avec nous aux côtés des enfants, des jeunes et de leurs parents.



ANNUAIRE DES SERVICES

Pôle Milieu ouvert - Interventions éducatives à partir du domicile

Service d'Investigation Éducative (SIE)

238 rue Barnave - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 43 94 30

sie@sauvegarde26.org

Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 66 20

aemo@sauvegarde26.org

Service d'Accompagnement Educatif Intensif et Précoce (AEIP)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 74 16 37

aeip@sauvegarde26.org

Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (SAPMF)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 82 12

sapmf-aemoh@sauvegarde26.org

Pôle Parentalités - Accueil enfants et familles

Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 43 80 20

cpfs@sauvegarde26.org

Villa des Enfants (Villa Arc-en-ciel)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 43 80 20

secretariat-villaenfants@sauvegarde26.org

Maison des Parentalités et des Médiations

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 04

aemf@sauvegarde26.org

Médiation Familiale

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 04

aemf@sauvegarde26.org

Espace Rencontre

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 06

aemf@sauvegarde26.org

Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative (SCOPE)

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

aemf@sauvegarde26.org

Pôle Hébergement - Accueil adolescents et jeunes adultes

Villa des Adolescents (Villa Roberval)

- Hébergement Diversifié (HD)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 42 14 29

feducatif@sauvegarde26.org

Lieu de Répit et d'Apaisement (LRA)

740 chemin de la Tuilière - 26160 Puygiron

Tél. 04 75 53 90 56

sejour-apaisement@sauvegarde26.org

Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 42 14 29

feducatif@sauvegarde26.org

Pôle Justice pénale des mineurs

Centre Éducatif Renforcé (CER)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 42 43 53

cer@sauvegarde26.org

Centre Éducatif Fermé (CEF)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 86 00 16

cef@sauvegarde26.org

Centre d'Hébergement Diversifié (CHD)

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 25 92 54

chd@sauvegarde26.org

Pôle Prévention, insertion, formation

Prévention Spécialisée (PS) - Chantiers éducatifs

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 78 53 30

prevention@sauvegarde26.org

Tremplin - Accueil de jour

54 rue Roberval - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 78 53 30

secretariat-tremplin@sauvegarde26.org

Placement Extérieur de Personnes Écrouées

740 chemin de la Tuilière - 26160 Puygiron

Tél. 04 75 53 95 81

placement-exterieur@sauvegarde26.org

Siège social

7 rue Lesage - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 00

siege@sauvegarde26.org



Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

